

Assemblée générale du samedi 16 MARS 2019

Adresse : Rue Omer Thiriar 232 – 7100 Saint-Vaast

L'assemblée générale débute à 09h00

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **DEL RUE** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (*Président*), Michel **COLLARD** (*Trésorier général*), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, José **NIVARLET** (*vice-président*), Bernard **SCHERPEREEL**, Jean-Pierre **VANHAELEN**, Lucien **LOPEZ** (*Secrétaire général*).

Excusée : Carine **DUPUIS**

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants/6)

Messieurs Jean-Louis **Degreef** (avec procuration de Patrick Gillard), Claude **Dujardin**, Yves **Lamy**, Michel **Loozen**, Laurent **Monsieur** (avec procuration de Fabien Muylaert) et Yves **Van Wallendael**.

Hainaut (8 représentants/8)

Mesdames Catherine **Grégoire** (avec procuration de Jean-Marc Tagliafero), Anne-Marie **Sferrazza** (avec procuration de Jean-Marie Raquez), Messieurs Fabrice **Appels**, Robert **Appels**, André **Dupont**, Michel **Fohal**, Jacques **Lécrivain** et Pascal **Lecomte**.

Liège (9 représentants/9)

Messieurs Jean-Marie **Bellefroid**, Marcel **Dardinne**, Claude **Germay** (avec procuration de Toni Di Bartolomeo), Christian **Grandry**, Alain **Grignet** (avec procuration de Pol Bayard), Michel **Halin**, Jean-Pierre **Lerousseaux**, Gilles **Rigotti** (avec procuration de Richard Brouckmans) et Alain **Vincent**.

Luxembourg (3 représentant/3)

Monsieur Paul **Groos** (plus procuration de Julien **Docquier**), André **Samu**.

Namur (3 représentants/4)

Messieurs Philippe **Aigret**, Pascal **Henry** (avec procuration de Pascal Herquin), et Gérard **Trausch** (plus procuration de Michel Regnier).

Membre du personnel

Madame Véronique **LAURENT**

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

JOLIET	MARESE	PRESIDENTE CP LIEGE
HANCOTTE	ANDRE	PROCUREUR
LAUWERYS	JOSE	PRESIDENT CP NAMUR
BUCHET	ALAIN	PRESIDENT CJR
NOTELAERS	CHRISTOPHE	PRESIDENT CP HAINAUT
RIGA	BENJAMIN	SECRETAIRE CP LIEGE
DESMET	ALBERT	SECRETAIRE CJP HAINAUT
ROWIER	FABIAN	CP LIEGE
HENQUET	GUY	CP NAMUR
THOMAS	PIERRE	CP HAINAUT

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, le secrétaire général cite la liste des personnes décédées depuis l'assemblée générale du 24 novembre 2018 :

Madame Maria DIRCKEN, épouse de Michel Hastir membre du comité provincial de Namur.

Monsieur Tony SOUVERYNS, ancien coach fédéral des Belgian Lions et directeur technique de la VBL

Monsieur René MOL, ancien coach international FIBA et ancien coach fédéral des Belgian Lions

Monsieur GERMAIN Delporte, papa de Marc Delporte, coach à Belgrade

Madame Flore WILLEMS, maman de Serge Mottiaux, membre du CJP Namur

Monsieur MARKOWICZ, papa Mikael Markowicz, président du RBC Sainte Walburge

Papa de Frédéric MORIN, trésorier du Royal Mosa Jambes

Monsieur Eric LAUNOIS, papa de Margaux et Clémence, joueuses au BB Brunehaut

Monsieur Carl ERCULISTE, ancien secrétaire de la JSLB Frameries

Madame Annie BRULEZ, maman de Géraldine Godimus, présidente de l'ABC B Péronnes, grand-mère de Louise Navez, joueuse de l'ABC B Péronnes et de Bastien Navez, joueur au BCJ Ressaix, sœur de Micheline Brulez, secrétaire de l'UBC Binche et tante de Cédric Falciani, président de l'UBC Binche et arbitre provincial hennuyer.

Madame Lina SCRIVANO, épouse de Joseph Scribano, arbitre provincial.

Monsieur Laurent MASSAUX, officiel de table et délégué du CEP Fleurus.

Monsieur Gauthier WATREMEZ, ancien joueur du BCJ Ressaix, frère de Maxime Watremez, joueur de P1 du même club.

Madame Nathalie DE MUYNCK, déléguée jeunes du RBC Marcinelle, maman de Nicolas et tante de Damien et David, tous les 3 joueurs au RBC Marcinelle.

Monsieur Gérard BLEUX, ancien membre de la JS Frameries et ancien arbitre hennuyer.

Monsieur Jacques ZINTZ, papa de Laurent Zintz, Président du New BC Alsavin Belgrade et grand-père de Cyril, et joueur au même club.

Monsieur CHEVRON, papa de Daniel Chevron ancien head-coach de la CTJ Liège

Monsieur Eric PEETERS, ancien coach de divers clubs à Genappe, Ixelles, Woluwé et Anderlecht.

Le beau-père de Didier Tassin, membre du département Haut Niveau Jeunes de Liège.

L'assemblée se recueille à la mémoire des défunts disparus depuis l'assemblée du 24 novembre 2018

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) : *Mesdames, messieurs, si on avait voulu que cette assemblée générale n'ait pas lieu, on n'aurait pas pu faire mieux. Premièrement, le centre de Jambes nous annoncé que la salle ne nous était pas réservée. Ensuite, des travaux imprévus sur l'autoroute mais les élections approchant... ils ont connu une accélération sensible. Enfin, depuis la semaine dernière, le pont de Saint-Vaast est en rénovation. Arrivés ici ce matin, nous avons dû faire face à quelques problèmes d'électricité.*

On pourrait objectivement dire que rien ne va plus.

Il y a le fait que nous avons eu des problèmes pour le bilan. Les remous lancés ou initiés par la réforme des championnats régionaux de jeunes. Des propositions de modifications statutaires pourraient poser problème. Nous rencontrons des soucis avec le nouvel outil informatique. La gestion d'une fédération sportive n'est pas un long fleuve tranquille.

Quoi qu'il en soit, nous devons constater que nos championnats régionaux connaissent une vitalité à toute épreuve, que le compte à rebours pour les coupes AWBB, qui constituent une finalité, a commencé et l'enthousiasme des clubs finalistes et l'intérêt de la presse prouvent que sportivement parlant, notre sport se porte bien. Les Belgian Lions sont de retour en Wallonie et leurs prochaines rencontres se joueront chez nous.

Chez nous aussi, la Coupe de Belgique dames, qui aura lieu demain. Nous avons pu montrer notre vitalité et notre performance puisque cet événement a été organisé en moins d'une dizaine de jours.

Les résultats de notre politique de haut niveau vont être récompensés puisque le Ministre nous a annoncé une augmentation des subsides de haut niveau sur base des résultats acquis et sur le base de la performance, entre autres, du centre de formation.

Il faut reconnaître que les derniers résultats de nos équipes nationales de jeunes sont performants et dignes d'intérêt, à l'instar de ceux des U18 filles. Et en tant que membre du conseil d'administration du COIB, je me dois de vous transmettre les félicitations du conseil d'administration du COIB pour les résultats de notre équipe U18 au Jeux Olympiques de la jeunesse à Buenos Aires.

Rien ne va plus mais nous allons avec votre concours apporter la preuve que les soucis administratifs, financiers et autres ne pourront jamais altérer la gestion de notre sport favori.

Vous avez reçu l'ordre du jour et nous pouvons passer directement au contrôle des parlementaires. »

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Jean-Pierre Delchef (président) : donc si le quorum est atteint, la majorité simple est de 16/30 et majorité des deux-tiers est de 21/30 pour les modifications statutaires.

2. Rapport du vérificateur régional et approbation

Jean-Pierre Delchef (président) : je cède la parole à notre Trésorier Général.

Michel Collard (trésorier général) : Mesdames, Messieurs,

« Il m'incombe de présenter les comptes annuels de l'Association et je ne puis le faire pour les raisons que je vais vous exposer.

Certes, le bilan et le compte de résultats 2018 sont établis ; ils ont été définitivement établis ce jeudi 14 mars après une dernière intervention de notre expert-comptable mercredi et le passage des dernières écritures par Walid, notre comptable.

Jeudi soir, j'ai transcrit les documents dans le modèle de la Fédération Wallonie Bruxelles et remis aussitôt au président pour le suivi normal de la procédure : à savoir, approbation par le conseil d'administration, communication aux instances parlementaires, examen par le vérificateur aux comptes, vote en assemblée générale.

La première raison de postposer l'approbation des comptes annuels est donc le délai. On ne peut raisonnablement débattre et demander un vote d'approbation dans le cas de figure actuel.

J'ai déjà à plusieurs reprises devant cette assemblée dit que l'imposition de déposer les comptes annuels à la Fédération Wallonie Bruxelles pour le 31 mars pose à notre Association l'obligation de travailler dans la précipitation et dans un timing presque impossible à tenir.

Jugez-en : en janvier, l'enregistrement des dernières pièces relatives à 2018 (factures- notes de frais – etc...) et le travail important que requiert le dossier du plan programme qui doit être déposé pour le 31 janvier mobilise la trésorerie sans compter l'absence d'Etienne.

Nous voici en février, préparatifs et envoi des premiers documents à l'expert-comptable ; réunion consacrée aux clients et fournisseurs ; deuxième réunion consacrée au décompte TVA et ONSS ainsi qu'aux subsides reçus et à recevoir et aux charges à reporter ; puis troisième journée pour finaliser les comptes relatifs aux salaires, pécules de vacances et autres. Travail interrompu par l'absence de Walid pour des raisons majeures.

Des centaines d'OD (opérations diverses) à passer et pendant ce temps, il faut continuer à faire tourner la boutique qui a bien du mal avec la mutation informatique. Envoi des factures retardé ; impossibilité d'inclure les amendes, la 5^{ème} tranche de la licence collective différée d'un mois, ...

Lors du conseil d'administration de ce mardi 12, nous avons pris connaissance des conclusions partiellement définitives des compensations financières des équipes nationales ; certaines dépenses sont acceptées par les deux parties ; d'autres sont encore en discussion. En l'occurrence, ce qui a été convenu fermement a été inclus comme produit à recevoir ; le reste non.

Par ailleurs, les délais imposés par nos statuts pour communiquer l'ordre du jour et ses pièces aux représentants de l'Association raccourcissent le temps de travail dans l'autre sens. Mathématiquement, il manque une dizaine de jours pour respecter à la fois les délais réglementaires et un travail bien fait. Je le répète encore ; le 16 mars, c'est trop tôt pour moi mais je dois me faire une raison, les finales de coupes AWBB ou de province auront toujours priorité sur les impératifs du bilan.

Celles et ceux qui étaient à l'assemblée de juin se souviennent certainement des conclusions de mon rapport d'activités.

La saison 2017 – 2018 a vu l'épilogue judiciaire de l'affaire BMC mais les conséquences financières se prolongeront encore quelques années sur les finances de notre Association. Cette situation va grever le développement de notre Association que ce soit sur le plan sportif, administratif, informatique ou autre pendant les prochaines années si nous ne trouvons pas d'autres sources de financement que celle des clubs.

En 2016, nous avons pris des initiatives pour redresser les finances de l'Association ; aujourd'hui, il faut aller de l'avant et se montrer imaginatifs pour trouver les moyens pour assurer le développement réclamé par le monde sportif.

L'instabilité due à la dissolution de la FRBB prendra fin avec la création de BASKET BALL BELGIUM. Je plaide pour que les nouvelles instances mettent en place un mode de gestion financière simple et clair permettant à chaque composante de connaître la situation au terme des campagnes sportives des BNT messieurs, dames et jeunes et nous permettant d'établir les comptes annuels dans les délais impartis par la fédération Wallonie Bruxelles.

En conclusion, les comptes annuels 2018 sont établis mais la procédure d'approbation doit être différée en conséquence.

Le conseil d'administration s'est accordé sur le jeudi 28 mars pour soumettre les points suivants à l'assemblée générale :

- *Approbation des comptes annuels (bilan et comptes annuels) ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Rapport du vérificateur ;*
- *Décharge aux administrateurs.*

Je vous remercie de votre attention. »

Jean-Pierre Delchef (président) : merci Michel. Des questions ?

Pas d'interventions

Jean-Pierre Delchef (président) : la situation est claire. Le point suivant est donc le vote sur la décision du report de l'approbation du bilan.

Je voudrais attirer votre attention sur les instructions qui nous sont envoyées chaque année par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le respect impératif du délai du 31 mars. Le procès-verbal de l'assemblée devra mentionner le vote sur le bilan et les comptes selon le modèle de la FWB. Nous devons rentrer d'autres documents. Mais nous devons respecter les règles du jeu. Première sanction, plus de subsides, deuxième sanction, plus de reconnaissance par la FWB, qui est notre principal partenaire dans les activités de haut niveau. Et c'est plus qu'important.

Pascal Henry (Namur) : je désire intervenir sur l'assemblée générale de ce jour. J'ai entendu votre intervention. Nous n'avons pas le rapport du vérificateur aux comptes. Ensuite, concernant l'approbation du bilan, nous n'avons pas de documents. Nous avons été convoqués pour une réunion alors que le conseil d'administration n'est pas à même de nous fournir les documents nécessaires. Vous renvoyez à des raisons extérieures pour vous expliquer : contraintes décrétales, personnel. Est-ce que vous pensez vraiment que cette manière de procéder va permettre de crédibiliser notre fédération ?

Comment allez-vous procéder pour mobiliser autant de personnes dans les délais aussi courts ? Pourquoi nous a-t-on convoqué sur ces points-là alors qu'on n'a pas les documents ? Je ne peux pas trouver de réponse dans les explications du Trésorier Général.

Jean-Pierre Delchef (président) : l'ordre du jour a été envoyé le 1^{er} mars puisque ce délai est prévu dans les statuts. Vous n'avez pas reçus les documents comptables. Rien ne nous interdit de les envoyer en retard. Si ce n'est que nous aurions reçu des remarques ou des critiques sur les délais. Nous sommes dans une situation où l'essence même des pièces n'a pu être examinée. Je respecte et partage tout ce que Michel a présenté comme arguments. Quand aurions nous pu tenir une réunion du conseil d'administration pour approuver les documents ?

Pourquoi maintenir l'assemblée générale ? Parce qu'on reste optimiste et il n'y a pas que le bilan et par conséquent, par le respect du travail fourni par d'autres personnes, rien n'interdisait de poursuivre les travaux, il y a suffisamment de matière.

Nous ne pouvons pas vous présenter un bilan sans qu'il ait été validé par l'assemblée générale. La loi sur les ASBL ainsi que le décret de la FWB l'exigent. La seule possibilité, c'est de prévoir une nouvelle assemblée. Le conseil d'administration a cherché la date utile. On peut vous envoyer les documents dès aujourd'hui. On veut trouver avec le président de la commission financière une date de réunion pour répondre aux questions. C'était exclu de le faire le weekend des 30 et 31 mars, vu les délais imposés. Le conseil d'administration ne prend pas la décision de le faire comme ça. Si les parlementaires en décident autrement, on prendra acte.

Jacques Lecrivain (Hainaut) : je voulais demander quand le bilan serait disponible mais tu viens de l'expliquer

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : on va essayer d'éteindre l'incendie. En tant que président de la commission financière, je ne prends pas la responsabilité de faire un rapport en 10 jours. Peut on faire comme en 2016 ? Vous analysez le bilan et on vote en juin ? On donne un accord de principe et on prend la décision en juin ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on l'a fait en 2016 et on s'est fait taper sur les doigts. Se faire taper sur les doigts à deux reprises par l'autorité subsidiaire, ce n'est pas judicieux.

Je crois qu'alors il faut trouver une autre formule. Ça commence à devenir fatigant que notre souci de transparence se retourne contre nous. Nos procès-verbaux sont publics et donc accessibles à tous, y compris les autorités. Deux choses sont donc à retenir : l'approbation formelle qui nous est demandé et respecter votre souci de transparence.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : vous dites que les autorités lisent nos procès-verbaux. Donc ils lisent aussi les ordres du jour.

Jean-Pierre Delchef (président) : donc la justification est de dire que ce n'était pas bon et qu'on recommence. Si on avait eu d'autres solutions, je vous les aurais présentées. Du côté BVL, ils ont jusqu'au 30 juin pour présenter le bilan. Nous n'avons pas la même opportunité. La FWB a adopté les obligations à la loi sur les ASBL. Et ces obligations ne posent pas problème qu'à notre fédération. Je sais que c'est court mais pas infaisable. Et si chacun y met de la bonne volonté, on y arrivera.

Pascal Henry (Namur) : quand tu parles de bonne volonté, je ne peux pas l'entendre. J'entends que les relations entre les parlementaires et le conseil d'administration sont vachement entachées au niveau de la confiance. On ne va pas donner un chèque en blanc surtout pas après les erreurs qui ont été commises. Comment voulez vous que les parlementaires fassent tout ce travail en si peu de temps ? Nous faisons tous preuve de bonne volonté et je n'accepte pas que vous la remettiez en cause. Il n'est donc pas possible de se réunir dans les délais que vous avez proposé.

Jean-Pierre Delchef (président) : je le répète, pour nous c'est possible. Vous allez recevoir demain les documents que vous auriez du recevoir le 1^{er} mars. Même si c'est indisposant. Les chiffres sont les chiffres. Vous les recevez et vous approuvez ou refusez. Il n'y a pas de discussion possible.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : et si on refuse vos chiffres ?

Jean-Pierre Delchef (président) : alors vous les refusez. Mais les conséquences seront autres. Alors la FWB aura quelque chose en mains. Je ne vous demande pas d'approuver les chiffres, je vous demande de prendre vos responsabilités.

Michel Collard (trésorier général) : il y a deux chose différentes : les comptes et l'activité qui a engendré ces chiffres. Vous pouvez approuver les chiffres et refuser le rapport d'activité de juin. Refusez les chiffres si vous voulez mais je ne les changerai pas. Ce que vous avez reçu, ce ne sont pas les bons documents. Ils ne sont pas corrects.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : comment se fait qu'il n'y pas un compte de provision pour BMC pour les années suivantes ?

Michel Collard (trésorier général) : je peux te répondre mais ce n'est pas le but aujourd'hui

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : c'est ce que je veux dire. On ne va pas approuver si des éléments sont manquants

Michel Collard (trésorier général) : la provision, on peut la mettre mais elle n'est pas obligatoire. Elle est dans le budget.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : elle n'est pas dans le budget non plus

Michel Collard (trésorier général) : si, elle y est, dans les charges exceptionnelles

Jean-Pierre Delchef (président) : dans le budget 2019, il y a la provision BMC

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : c'est ce que je veux prouver, que travailler dans la précipitation, ça ne sert à rien

Jean-Pierre Delchef (président) : donc nous vous proposons une assemblée générale extraordinaire le 28/03. Il n'y a qu'une assemblée générale qui peut approuver les bilans. Si ce ne sera pas aujourd'hui, c'est sera une autre. Le vote passe à 16 sur 30, vous pouvez vous faire représenter.

Gérard Trausch (Namur) : je crois que vous en demandez beaucoup à l'assemblée générale, je suis étonné que le conseil d'administration ne peut pas enregistrer qu'il y a un dysfonctionnement au service comptabilité de l'AWBB. J'entends ce que Michel Collard dit mais reconnaissons-le, c'est de l'amateurisme. Il faudrait quand même assurer un suivi au niveau comptable. J'ai été interpellé par des clubs au niveau de la différence des chiffres. Il y a un dysfonctionnement au sein de l'AWBB. Cela fait déjà 2-3 ans que nous en parlons et le conseil d'administration ne semble pas tenir compte des remarques que l'on fait.

Jean-Pierre Delchef (président) : plusieurs éléments ont posé problème mais nous avons fait face à un sérieux manque de temps. On a voulu revoir le rôle du vérificateur avec notre expert-comptable parce que nous sommes conscients des soucis actuels. On s'aperçoit qu'au niveau comptable, ça ne fonctionne pas. Il faut aussi tenir compte du fait que nous avons un directeur financier non remplacé. La réflexion est là mais pas définitive. Le constat est là, ça ne fonctionne pas comme on l'entend.

Et la première décision prise par le conseil d'administration, c'est le fait que l'assemblée générale de mars 2020 sera tenue le 29 mars. Tout notre calendrier a été revu en tenant compte de ces échéances importantes pour pouvoir travailler dans des délais plus sereins

Gérard Trausch (Namur) : nous entendons vos bonnes intentions depuis deux ans. Est-ce que le conseil d'administration ne peut pas considérer que c'est une priorité dans une fédération sportive ? il faut étoffer les responsabilités de l'expert-comptable. Il y a beaucoup d'amateurisme.

Jean-Pierre Delchef (président) : que vous parliez d'amateurisme, je peux l'entendre mais pas l'accepter. Si on étend les compétences de Mr Riquet, il faut le payer. Nous avons 2 employés à la comptabilité. S'il faut acter que la priorité soit de réorganiser la compta de l'AWBB, ce n'est pas un problème, on viendra avec des propositions chiffrées en juin. Je ne parle pas de fonctionnement, je parle de confort. Nous ne sommes pas bien pour le moment et nous devons tirer sur la corde. Tout ne se passe pas idéalement, nous sommes d'accord. Et on espérait que le 01/01/19, le système informatique soit performant à tous niveaux. Il y a du retard mais on arrivera

Jacques Lecrivain (Hainaut) : la discussion devient oiseuse. Un, il y a un problème. Deux, vous nous apportez une solution. On a le problème, on a la solution, ce n'est pour moi plus la peine d'en discuter. Maintenant, on peut continuer à discuter mais il va falloir trouver des solutions, je pense qu'on n'a pas d'autre choix que d'accepter l'assemblée générale fin de mois

Michel Collard (trésorier général) : je veux bien accepter le terme d'amateur, je suis un bénévole et nous n'avons plus les moyens de payer un directeur financier

Gérard Trausch (Namur) : ce n'est pas ce que je voulais dire. Mais cela fait 2-3 ans qu'on entend les mêmes promesses

Jean-Pierre Delchef (président) : on peut engager 10 professionnels si vous voulez

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : la législative demande une suspension de séance

Jean-Pierre Delchef (président) : avec accord du président de la commission législative ?

Fabrice Appels (Hainaut) : bien sûr, on travaille en équipe, c'est comme ça qu'on y arrive

Philippe Aigret (Namur) : nous n'avons pas reçu les documents parus dans la newsletter. Il faudrait quand même travailler un peu plus sérieusement. Pour ne pas arriver à une situation de crise comme aujourd'hui.

Jean-Pierre Delchef (président) : le fait qu'on s'en inquiète est prouvé par différents éléments. Le conseil d'administration a pris sur lui de modifier dans les textes la parution des documents. La commission financière recevait les documents 1 mois à l'avance, ils avaient 15 jours pour examiner et se réunir. Et je me souviens que le document

devait être approuvé conjointement par le conseil d'administration et la commission financière. Mettez-vous à notre place.

La newsletter paraît le vendredi. Je reçois un appel de Michel qui me dit qu'il y a un problème. Nous avons 3 options : envoi de l'ordre du jour sans document, l'envoyer plus tard, ou avec documents incorrects. Est-ce une erreur ou une action concevable ? L'option du conseil d'administration a été de modifier l'article PA49 des statuts mais nous ne pouvons pas le faire sans en parler avec la commission financière. Le conseil d'administration voudrait vous proposer aujourd'hui la possibilité statutaire pour la commission financière de rédiger un rapport sur le bilan. Figeons dans les textes ce qu'il faut faire pour améliorer le fonctionnement de la comptabilité.

J'entends la demande sur l'interruption de séance. Pas d'objection du conseil d'administration.

La séance est interrompue et reprend à 11h20

Fabrice Appels (au nom de l'assemblée générale) : après discussion, l'ensemble des provinces accepte de voter pour le report, nous verrons le résultats mais tout le monde souhaite un engagement du conseil d'administration pour ouvrir les débats et trouver une nouvelle méthode de travail pour le 15 mai 2019. Voilà l'idée générale. Merci de ne pas mettre 'Hainaut' à côté de mon nom puisque je m'exprime au nom de l'assemblée

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : pour la dernière fois, je veux bien faire l'effort mais si ça ne change pas, c'est la dernière fois. Il faut que je reçoive les chiffres lundi

Michel Collard (trésorier général) : pour autant que le président soit d'accord, les documents tels qu'ils doivent être approuvés par l'assemblée générale, c'est-à-dire selon le modèle de la FWB, peuvent être transmis dès dimanche 17 mars.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : les annexes aussi ? le détail du compte de résultats aussi

Michel Collard (trésorier général) : oui

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : j'insiste sur le fait que c'est la dernière fois que je fais l'effort mais cela doit changer

Michel Collard (trésorier général) : quand vous parlez de méthode pour le 15 mai, qu'entendez-vous par là ? à moi, trésorier général, de vous faire une proposition ?

Fabrice Appels (au nom de l'assemblée générale) : non, c'est au conseil d'administration. Quand on parlait d'amateurisme, ce n'était pas vis-à-vis du trésorier général, c'est le conseil d'administration. On ne vise personne en particulier.

Michel Collard (trésorier général) : oui mais on vous présente une proposition ou bien c'est vous qui venez vers nous ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on repart d'une page blanche et que chacun y apporte sa contribution. On ne va pas s'épuiser à vous transmettre quelque chose, à vous l'envoyer, à attendre vos remarques, à retravailler etc. Mettons nous à table avec les différents acteurs en la matière : commission financière, comptabilité, expert-comptable et vérificateur. Nous prenons acte et vous remercions de votre proposition de report d'approbation du bilan au 28 mars. Mais nous ne savons pas encore où se tiendra cette réunion. Donc, sur proposition faite par l'assemblée générale...

Fabrice Appels (Hainaut) : non, sur proposition faite par le conseil d'administration, qui sera présentée à l'assemblée générale

Jean-Pierre Delchef (président) : donc, sur proposition faite par le conseil d'administration, conditionnée par l'assemblée générale, je vous propose de passer aux votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30
-------	---	---	---	---	---	----

PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	7	9	2	1	24
Contre	0	1	0	0	0	1
Abs.	2	0	0	0	3	5
Majorité simple >					Résultat	OUI

Pascal Henry (Namur) : justification de l'abstention : j'entends qu'on a trouvé une solution qui est ce qu'elle est. J'ai entendu que le président de la commission financière a dit que c'était difficile. Nous n'avons pas évoqué les difficultés du vérificateur. J'ai entendu tout le monde et je pense qu'il devrait y avoir un audit sur le fonctionnement comptable et financier de la fédération. Il faut que l'on s'aide de personnes extérieures.

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est un point de vue isolé que nous avons entendu.

Pascal Henry (Namur) : ce n'est pas isolé, c'est le point de vue de beaucoup de monde

Gérard Trausch (Namur) : déontologiquement parlant, il n'est pas sain de justifier la date du 28 mars avec les arguments présentés

Jean-Pierre Delchef (président) : ce n'est pas sain, c'est la loi. Ce qui veut dire que selon vous, je ne dis pas la vérité. Nous sommes obligés, vous comme nous, de trouver une solution avant le 31 mars. Si vous soulevez une autre solution, allez-y. Mais si nous ne respectons pas les obligations, on peut décider de nous retirer la reconnaissance.. Et le non-paiement des subsides nous causerait des problèmes. On ne va pas prendre le risque de mettre à mal nos activités et notre personnel.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : nous doutons de ce qui est dit

Michel Collard (trésorier général) : il faut bien tenir compte de deux choses : il y a l'administration et le cabinet du ministre. Mais l'administration est formelle et rigoureuse sur les délais et les dossiers.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : et tout le monde le fait ?

Michel Collard (trésorier général) : tout le monde doit le faire, même si nous ne recevons une réponse qu'en novembre

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : j'espère que mon intervention permettra de ramener un peu de calme. On a décidé de ne pas prendre de risque. Je souhaite regarder un peu vers l'avenir. Je propose que le conseil d'administration se fasse aider. Le terme « audit » n'est peut-être pas bien choisi parce qu'il n'est pas question de contrôle mais d'aide.

Jean-Pierre Delchef (président) : pour clôturer ce point, il est clair que nous savons où se situent les deux problèmes prioritaires, en commençant par celui des délais. Et nous adresserons nos revendications à la FWB, dont la simplification dans la gestion des dossiers de subsides. Nous sommes conscients qu'il y a des problèmes à résoudre et si j'entends la condition émise au report du vote, nous certifions que nous allons respecter cette première demande. Si elle couronnée de succès, vous aurez l'assurance et la garantie de recevoir les éléments dans des délais plus que corrects. Les débats auront lieu le 28 mars.

Dès demain, vous recevrez les documents. Trouvons une date pour rencontrer les membres de la commission financière. Votre agenda sera le nôtre. Ce point étant clôturé, nous passons au point suivant

6. Approbation des taux de l'assurance régionale

Néant

7. Approbation des Conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration

Néant

8. Approbation des interprétations données par la Commission Législative

Néant

9. Interpellation et motion de confiance

Néant

10. Tableau d'éligibilité du conseil d'administration

Jean-Pierre Delchef (président) : nous vous soumettons le tableau, comme prévu dans les textes

MEMBRES DU CDA	2019	2020	2021	2022	2023
COLLARD MICHEL			ELECTION		
DELCHF JEAN-PIERRE				ELECTION	
DEL RUE ISABELLE					ELECTION
DUPUIS-ETIENNE CARINE			ELECTION		
FLAMENT PATRICK		ELECTION			
GEURTEN ALAIN					ELECTION
LOPEZ LUCIEN			ELECTION		
NIVARLET JOSE				ELECTION	
PORPHYRE CLAIRE		ELECTION			
SCHERPEREEL BERNARD				ELECTION	
VANHAELEN JEAN-PIERRE	ELECTION				

Pas d'intervention.

Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0		0	0	0	0
<i>Abs.</i>		0	0	0		0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

11. Admission, démission et radiation de clubs et de membres

Néant

12. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I

Jean-Pierre Delchef (président) : nous entamons l'examen des différentes propositions statutaires

12.1. Propositions des modifications statutaires

Jean-Pierre Delchef (président) : Nous pouvons donc passer aux votes sur les propositions de modifications statutaires

PARTIE ADMINISTRATIVE

CDA - ARTICLE 22 : ORDRE DU JOUR

Jean-Pierre Delchef (président) : présentée par le conseil d'administration en trois temps.

Fabrice Appels (Hainaut) : nous pouvons faire un vote pour les 3 propositions

Plus d'interventions. Votes en bloc :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 22 : ORDRE DU JOUR

A. PREMIERE A.G. DE LA SAISON

La première Assemblée Générale doit se dérouler dans le courant du mois de novembre et comprendre :

1. Vérification des pouvoirs des Parlementaires ;
2. Présentation du budget pour l'exercice suivant
3. Rapport financier de la Commission financière
4. Approbation du TTA ;
5. Approbation du budget pour l'exercice suivant ;
6. Approbation des interprétations données par la Commission Législative ;
7. Admission, démission et radiation des clubs et membres ;
8. Interpellations et motion de confiance ;
9. Approbation des conventions et nominations faites par le CDA ;
10. Elections
11. Mise à jour des Statuts de l'ASBL et du ROI par urgence ;
12. Formulation de propositions constructives pour une promotion de la gestion de l'Association
13. Divers.

B. DEUXIEME A.G. DE LA SAISON

La deuxième Assemblée Générale doit se dérouler dans le courant du mois de Mars et comprendre :

1. Vérification des pouvoirs des Parlementaires ;
2. Rapport des Vérificateurs régionaux et approbation ;

3. Rapport financier de la Commission financière

4. Approbation du bilan, décharge aux membres du CDA et aux Vérificateurs régionaux ;
5. Approbation des taux de l'assurance régionale ;
6. Approbation des Conventions et nominations faites par le CDA ;
7. Approbation des interprétations données par la Commission Législative ;
8. Interpellations et motion de confiance ;
9. Tableau d'éligibilité du CDA ;
10. Admission, démission et radiation de clubs et de membres ;
11. Elections
12. Mise à jour des Statuts de l'ASBL, du ROI et du TTA, et par urgence ;

13. Formulation de propositions constructives pour une promotion de la gestion de l'Association

14. Divers.

C. TROISIEME A.G. DE LA SAISON

La troisième Assemblée Générale doit se dérouler dans le courant du mois de Juin et comprendre :

1. Vérification des pouvoirs des Parlementaires ;
2. Rapport annuel des différents Départements Régionaux et approbation ;
3. Rapport annuel du CDA et approbation
4. Approbation des interprétations données par la Commission Législative ;
5. Présentation des modifications budgétaires
6. Approbation des modifications budgétaires
7. Approbation des conventions et nominations faites par le CDA ;
8. Interpellations et motion de confiance ;
9. Mise à jour des Statuts de l'ASBL, du ROI et du TTA, et par urgence ;
10. Formulation des propositions constructives pour une promotion de la gestion de l'Association
11. Répartition des parlementaires pour la saison suivante
12. Elections ;
13. Divers

D. ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

1. Vérification des pouvoirs des Parlementaires ;
2. Sujet qui a occasionné la nécessité de réunir une AG extraordinaire suivant les prescriptions de l'Art. PA.21 ;
3. Divers.

NB. : Tous les points mentionnés à l'ordre du jour doivent faire l'objet d'un vote spécifique.

CDA - ARTICLE 25 : PUBLICATION DES DECISIONS DES ASSEMBLEES GENERALES

Jean-Pierre Delchef (président) : l'idée est de revoir quelque peu les modalités de décisions et de publication des PV. Notre souhait de résoudre les problèmes à l'avenir

Fabrice Appels (Hainaut) : nous proposons de voter en une fois

Jean-Pierre Delchef (président) : je vous propose de voter l'urgence afin de pouvoir appliquer cet élément là tout de suite.

Fabrice Appels (Hainaut) : est-ce nécessaire ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ok, pas d'urgence. Ce sera pour le 1^{er} juillet.

Vote en bloc :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 25 : PUBLICATION DES DECISIONS DES ASSEMBLEES GENERALES

Les décisions des Assemblées Générales sont portées à la connaissance des clubs via le site Internet de l'AWBB et **ce dans les 15 jours**, pour celles ayant lieu dans le courant de la saison et de l'AG extraordinaire,

En outre, le rapport intégral des AG sera enregistré et conservé au SG, où il pourra être consulté, sur simple demande.

Le SG enverra, à tous les parlementaires présents, endéans les **28 jours**, le rapport intégral des Assemblées Générales afin de pouvoir y apporter, par mail, les remarques, par le secrétaire du groupe, **avant la publication** et le classement du dit rapport dans le registre officiel.

Sans remarque faite par les représentants des clubs à l'AG, par écrit, au Secrétaire Général dans un délai de 15 jours calendrier **qui suivent l'envoi du projet de PV aux parlementaires** après publication sur le site internet de l'AWBB, le PV est considéré comme approuvé **et sera publié sur le site**.

En cas de remarque écrite faite par les représentants des clubs à l'AG au SG dans un délai de quinze (15) jours calendrier qui suivent l'envoi du projet de PV aux parlementaires, le PV est réputé provisoire et publié sur le site.

Il sera soumis à la prochaine AG pour approbation et la version définitive sera ensuite publiée sur le site.

CDA - ARTICLE 26 : DECISIONS – QUORUM

Jean-Pierre Delchef (président) : nous parlons ici des modalités de vote en assemblée générale. Nous en avons largement débattu. C'est un point qui nous semblait intéressant pour pouvoir assurer une meilleure communication entre les instances de l'AWBB

Pas d'intervention

Votes :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Contre</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	NON

NAM + HAI - ARTICLE 41 : POUVOIRS ET QUORUM

Jean-Pierre Delchef (président) : il s'agit ici d'une part de réviser les modalités de mise au votes des assemblées provinciales des dispositions qui dérogent aux statuts ainsi que l'information des groupements parlementaires des éventuelles décisions.

Pas d'intervention

Vote en bloc :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

Les AP sont souveraines et délibèrent valablement quel que soit le nombre de clubs représentés.

Il peut être interjeté appel des décisions de ces AP auprès du CDA.

Les décisions prises antérieurement peuvent être annulées et remplacées par de nouvelles entrant immédiatement en vigueur.

Sans l'accord préalable du CDA, les CP ne peuvent mettre aux votes des dispositions qui dérogent aux textes et interprétations du ROI. Les Groupements Parlementaires pourront, sur demande au SG, avoir copie du dossier introduit par un CP et avec avis du CDA.

CDA - ARTICLE 47 : ROLE DES PARLEMENTAIRES

Jean-Pierre Delchef (président) : préciser la compétences des parlementaires.

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	0	0	3	0	9
<i>Contre</i>	0	8	9	0	4	21
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : je me permets de vous rappeler que l'assise démocratique du vote nous pose question

CDA - ARTICLE 49 : LA COMMISSION LEGISLATIVE (CL)

Jean-Pierre Delchef (président) : extension des compétences de la commission législative

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 49 : LA COMMISSION LEGISLATIVE (CL)

1. La Commission Législative est composée d'un Parlementaire par province, elle peut, pour l'aider dans ses décisions, faire appel à des juristes et /ou experts, nommés par le CDA, qui auront une voix uniquement consultative.
2. Le Président de la CL, un vice- président et le secrétaire sont élus lors de la première séance après la dernière AG de la saison.
3. Réunions : la Commission Législative siège sur invitation de son Président.
4. Tâches et compétences :
 - a) Préparation des modifications **aux statuts de l'ASBL et** au ROI et des conventions.
 - b) Avis et interprétations du ROI.
 - c) Préparation des AG.
 - d) Relations CDA - Parlementaires.
 - e) Relations entre les groupes provinciaux de Parlementaires.
5. La CL peut inviter les membres du CDA, des Départements, Comités ou Conseils, qui auront une voix consultative.

Les frais de déplacement des personnes invitées seront acquittés par leur propre Comité, Conseil ou Département.
6. Les frais de la CL sont acquittés par le biais de la Trésorerie de l'AWBB.
7. La Commission Législative peut accorder une dérogation concernant le nombre maximum de Parlementaires d'une province, cette décision devra être confirmée par l'Assemblée Provinciale suivante de la province concernée.

CDA - ARTICLE 70. : STRUCTURE ET ORGANISATION

Jean-Pierre Delchef (président) : compétence du conseil d'administration pour composer ses départements

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je ne comprends pas la phrase du point 3 telle que formulée. Pour moi, ça ne veut rien dire.

Jean-Pierre Delchef (président) : si on supprime la dernière partie de la phrase, ça donne « chaque province peut présenter un candidat valable »

Michel Collard (trésorier général) : il n'y a pas de représentant de chaque province dans chaque département. C'est une réalité

Paul Groos (Luxembourg) : « pour » être représenté dans un département et pas « peut »

Jean-Pierre Delchef (président) : l'esprit est de ne pas subordonner la composition d'un département à l'avis des groupements parlementaires. Nonobstant cela, chaque province peut proposer un candidat.

Fabrice Appels (Hainaut) : par quelle filière ?

Jean-Pierre Delchef (président) : via les CP, les parlementaires... Imaginons qu'on ait un auditeur dans nos membres de l'AWBB, pourquoi pas ? Si je suis parlementaire, je dois voter pour un département pour lequel j'ai travaillé.

Fabrice Appels (Hainaut) : ce qui fait qu'on est juge et partie. C'est comme si j'analysais le travail de mon groupe, je suis juge et partie.

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est ce qu'on veut éviter. Mettons la compétence en priorité pour travailler. Être lié par l'appartenance d'une province pour composer un département, c'est dépassé. Si il y a 5 luxembourgeois dans un même département pourquoi pas ? S'ils sont compétents pour faire le travail. Ils ne travaillent pas pour le Luxembourg, ils travaillent pour l'AWBB.

Plus d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	1	1	0	2	0	4
<i>Contre</i>	5	7	9	1	4	26
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : Une fois de plus, on n'avance pas

CDA - ARTICLE 86 : CLUB INACTIF

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

Un club qui désire arrêter temporairement ses activités, doit en avvertir le CDA avant le 31 mai. Il sera alors déclaré inactif et redescendra dans la division provinciale la plus basse au cas où il reprendrait ses activités.

Est également inactif le club qui n'inscrit aucune équipe dans aucun championnat prévu ou en cas d'interdiction d'activités sportives à la suite du non-paiement consécutif de trois factures de l'Association. L'inactivité ne peut durer plus d'une saison

L'inactivité s'arrête au 31 mai de l'année suivante.

A cette date, le club est considéré comme démissionnaire s'il n'a pas informé par écrit le CDA de sa reprise d'activité.

Par ceci, il faut entendre non seulement son inscription en championnat, mais également sa participation effective à ce championnat.

Un club qui communique son inactivité après le 31 mai, devra également redescendre dans la division provinciale la plus basse au moment de la reprise de son activité et sera pénalisé, en outre, de l'amende prévue pour le forfait général (article PC.74).

Est équivalent à l'inactivité :

- Déclarer forfait général avec ses seniors ou l'être d'office suivant les prescriptions de l'article PC.74 (les équipes de jeunes peuvent continuer à jouer) ;
- Ne plus disposer de 10 membres et joueurs licenciés.

Les membres d'un club inactif sont des membres **passifs**, à l'exception des quatre (4) signataires qui restent des membres actifs.

Si le club en inactivité ne dispose plus des quatre membres signataires, il est considéré comme démissionnaire.

Le club en inactivité doit s'acquitter des factures adressées par l'Association ; à savoir les frais de licence et d'assurance des membres ; les frais liés aux différentes assemblées générales, commissions législatives et financières et réunions des parlementaires. En cas de non-règlement de ces factures, ils sont soumis à la radiation à l'assemblée générale la plus proche.

PARTIE COMPETITION

LGE - ARTICLE 1 : OBLIGATIONS DES CLUBS

Jean-Pierre Delchef (président) : bonus pour le club qui sensibilise des membres à l'arbitrage

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	0	9	0	0	9
<i>Contre</i>	6	8	0	3	4	21
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	NON

BBW - ARTICLE 3 : FONCTIONS D'OFFICIELS

Paul Groos (Luxembourg) : il y a beaucoup de modifications à ce texte. On propose de revoir le tout en commission législative afin de ne faire qu'une seule proposition. Il y a du bon dans tout mais on préfère revoir les textes. Le conseil d'administration peut bien entendu garder sa proposition s'il le désire

Jean-Pierre Delchef (président) : on va postposer également

Votes sur le report :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

HAI + BBW - ARTICLE 11 : CARTE D'ARBITRE ET SIGNE DISTINCTIF DE L'ARBITRE

Jean-Pierre Delchef (président) : permet aux arbitres d'assister gratuitement aux matches

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

A. Délivrance

Dès qu'il a répondu à trois convocations, l'arbitre obtient une carte valable pour la saison en cours.

B. Retrait

La carte d'arbitre peut être retirée à tout moment par le Département Arbitrage, les Comités et/ou Conseils compétents à tout arbitre manquant d'assiduité ou ayant une conduite blâmable, que ce soit en tant qu'arbitre, capitaine d'équipe, joueur, officiel, dirigeant de club ou simple spectateur, après avoir été entendu ou avoir communiqué sa version des faits.

C. Avantage

La carte d'arbitre donne droit à :

1. L'accès gratuit à toutes les rencontres organisées par l'AWBB.
2. L'accompagnant d'un arbitre mineur, pourra accéder gratuitement à la ou les rencontres dirigées par cet arbitre.

D. L'arbitre régional qui continue ses activités dans la province reçoit annuellement une carte d'arbitre régional et ce jusqu'à ce qu'il remplisse les conditions de l'CDA - PC.12.

CDA - ARTICLE 28 : DELEGUES AUX ARBITRES OU DE CLUB

Report (corollaire avec PC3)

CDA ARTICLE 30 : CONDITION D'ACCES A LA FONCTION

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : je voudrais intervenir parce que dans nos statuts, il est souvent question d'âge. Je demande le report et que nous revoyons toutes les conditions d'âge de nos statuts.

Paul Groos (Luxembourg) :oui, cela fait partie des demandes de report pour le PC 3

Plus d'intervention

Votes sur le report

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

CDA ARTICLE 31 : DIPLOMES

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

CDA ARTICLE 31 : DIPLOMES

Le candidat coach et/ou assistant-coach peut obtenir un diplôme reconnu par l'AWBB soit :

- 1) après la réussite d'une formation organisée conjointement par l'ADEPS et l'AWBB,
- 2) après reconnaissance par l'AWBB de son diplôme délivré par un autre organisme.
- 3) après équivalence de leur diplôme par l'ADEPS.

Les conditions d'obtention des diplômes se retrouvent dans les cahiers de charges proposés par la commission pédagogique « ADEPS-AWBB », validés par le CDA de l'AWBB et la Communauté Française et publié sur le site internet de l'AWBB [sous l'onglet « Entraîneurs »](#).

CDA ARTICLE 32.2. LICENCE DE COACHES STAGIAIRES

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : le texte me semble mal construit. On parle d'un seul renouvellement mais dans la formule jury central, il n'y a aucun renouvellement. En dessous, on parle de plusieurs renouvellements. On peut avoir l'impression que plusieurs renouvellements peuvent être reliés au jury central puisqu'on y fait mention juste en dessous. Je suppose que les exceptions concernent la formule présentielle. Ensuite, il faudrait supprimer dans la première partie 'une seule fois'. Je ne saisis pas le sens de la proposition.

Jean-Pierre Delchef (président) : il s'agit d'une proposition de la direction technique, validée par le conseil d'administration. La finalité est de permettre d'augmenter la durée des licences stagiaires vu la longueur du cursus. On peut désormais s'inscrire au plus haut niveau sans avoir eu les diplômes inférieurs. A la condition de régulariser par la suite. J'entends bien en relisant qu'il y a une contradiction entre les deux phrases. Il n'y a pas d'urgence non plus donc on peut réécrire les textes. Nous allons voir comment on peut faire mais nous sommes en discussion pour voir si les fédérations peuvent récupérer une partie des cours généraux obligatoires de l'ADEPS.

Plus d'intervention.

Votes sur le report :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 42 Ter : PARTICIPATION AUX RENCONTRES (votes après celui sur le PC53)

Jean-Pierre Delchef (président) : on reviendra sur cet article.

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	OUI

CDA ARTICLE 53 : INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS « SENIORS » Basketball Belgium ET AWBB

Jean-Pierre Delchef (président) : nous votons d'abord cet article puisque le PC 42 est une conséquence du PC53.

Gérard Trausch (Namur) : je me permets un toilettage. Par rapport à la liste PC53 : « dès réception de la liste complémentaire », ajout de la date et de l'heure.

Jean-Pierre Delchef (président) : cela a déjà été demandé au service informatique

Plus d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	OUI

CDA ARTICLE 53 : INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS « SENIORS » Basketball Belgium ET AWBB

Chaque club peut inscrire une ou plusieurs équipes dans les championnats masculins et/ou féminins organisés par Basketball Belgium et par l'AWBB donnant lieu à montée et/ou descente.

Ces équipes devront porter une dénomination commune suivie d'une lettre d'ordre (A, B, C, ...).

Lorsqu'un club inscrit une nouvelle équipe dans les championnats « séniors », cette équipe sera inscrite dans la division provinciale la plus basse, excepté si cette inscription résulte d'un apport d'activité d'un club à un autre (PA75ter)

Les équipes d'un même club pourront évoluer dans la même division mais dans des séries différentes. Si deux clubs, d'une division ne comportant qu'une seule série, désirent fusionner, la seconde équipe du nouveau club descendra dans la division immédiatement inférieure et il y aura un montant supplémentaire de cette division

Les équipes d'un club inscrites dans un championnat organisé par Basketball Belgium doivent respecter les dispositions du livre de compétition rédigé par Basketball Belgium.

ARTICLE 53 Bis : LISTE PC53 AWBB

Le club qui aligne plus d'une équipe sénior doit envoyer la liste des joueurs qualifiés pour chacune de ces équipes avant la première rencontre officielle de celles-ci, sous peine d'une amende prévue au TTA.

Chaque joueur ne peut être repris que sur une seule liste.

Les premières listes seront établies via le formulaire téléchargeable sur le site Internet, reprenant les joueurs qualifiés pour chacune des équipes et devront être envoyées par l'intermédiaire du formulaire électronique deux (2) jours avant la première rencontre officielle de championnat du club

Toutes les listes complémentaires seront établies en utilisant le formulaire téléchargeable sur le site Internet et devront être envoyées par l'intermédiaire du formulaire électronique et la qualification est immédiate.

ARTICLE 53 Ter : QUALIFICATION PC53 AWBB

Les joueurs inscrits sur les listes des équipes « seniors » (A, B, C, ...) d'un club ne peuvent être alignés (référence note PC86) que dans les rencontres de l'équipe pour laquelle ils sont qualifiés.

Les joueurs respectivement qualifiés pour l'une des équipes « seniors » d'un club et ceux non repris sur l'une des listes, mais affectés au club, peuvent être alignés à souhait dans les différentes équipes réserves et spéciales (hors classement) de ce club (sous réserve des dispositions de l'article PC.90).

Dans le cas d'un club ayant inscrit deux équipes dans la même division mais dans deux séries différentes, un joueur inscrit sur la liste d'une équipe ne peut pas être aligné dans l'autre équipe de la même division

Cinq joueurs qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au début de la saison (1er juillet) et qui figurent sur la liste des joueurs de l'équipe d'une division pourront être alignés dans une équipe de la division immédiatement supérieure pour cette équipe.

ARTICLE 53 Quater : PUBLICATION DES LISTES PC53 AWBB

Les listes des joueurs et leurs adaptations successives sont publiées sur le site officiel de l'AWBB.

Le forfait général ou la mise hors classement d'une « équipe (A, B, C, ...) » n'annule pas l'application de l'article PC 53Ter.

ARTICLE 53 Quinquies : CONTRÔLE ET SANCTION

Tout club qui conteste la qualification d'un joueur, adresse une demande de vérification par mail au secrétaire du Département championnat ou du comité provincial concerné, endéans les dix (10) jours, après la date de la rencontre. Ce dernier accuse réception du mail sans délai.

Lorsque le nom d'un joueur non qualifié pour l'équipe concernée figure indûment sur la feuille de marque, le Comité ou Département compétent déclare le forfait (article PC.76) et applique l'amende prévue au TTA dans les dix (10) jours de la réception de la demande de vérification.

ARTICLE 53 Sixies : MISE À JOUR DES LISTES

Tout joueur non encore inscrit sur une liste d'une équipe peut être ajouté à une liste d'une équipe du club moyennant la procédure informatique

Un joueur figurant sur la liste de l'équipe de la division peut être aligné, sous réserve d'inscription sur une liste complémentaire envoyée au SG de l'AWBB dans l'équipe de la division inférieure s'il n'a pas encore disputé de rencontres officielles. Cette qualification est immédiate et définitive, le joueur concerné n'étant plus qualifié pour les autres équipes du club

Un joueur figurant sur la liste de l'équipe d'une division peut être aligné, sous réserve d'inscription sur une liste complémentaire envoyée au SG de l'AWBB dans l'équipe d'une division supérieure. Cette qualification est immédiate et définitive, le joueur concerné n'étant plus qualifié pour les autres équipes du club

Dès réception de la liste complémentaire, le SG de l'AWBB fera publier sur le site officiel de l'AWBB., les nom et prénom du joueur accédant à l'équipe de division supérieure, sa date de naissance et son ancienne et nouvelle équipe.

Tout manquement à ces dispositions sera considéré comme une fraude entraînant l'application des sanctions prévues par l'article PC53 Quinquies.

BBW - ARTICLE 53.5 / G : PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS PROMBAS-ET AWBB

Jean-Pierre Delchef (président) : supprimer le nombre maximum des joueurs de moins de 23 ans

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	1	0	0	1	8
<i>Contre</i>	0	7	9	3	3	22
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	NON

BBW + NAM - ARTICLE 59 : CALENDRIER

Jean-Pierre Delchef (président) : période de pré calendrier.

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	0	0	0	0	6
<i>Contre</i>	0	8	9	3	4	24
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	NON

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : amendement sur la proposition de Namur : formulation lors de l'élaboration de ces calendriers, les modifications sont gratuites (ajouter : les modifications à tous les calendriers sont gratuites). Ensuite, si 2eme tour régional, les modifications qui en résultent au niveau provincial seraient gratuites.

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : la position du conseil d'administration sur cet article est de limiter à 14 jours et ok pour la gratuité des modifications provinciales pour autant que ce soit une répercussion du calendrier régional. Il est parfois plus facile de déplacer le provincial que régional

Gérard Trausch (Namur) : on peut revoir le texte et reformuler une proposition au mois de juin

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : le conseil d'administration peut refaire la proposition en juin en tenant compte des remarques émises en séances

Jean-Pierre Delchef (président) : on va faire l'inverse : Namur représentera en tenant compte des remarques de Bruxelles Brabant Wallon

Gérard Trausch (Namur) : Namur refera une proposition en juin

Jean-Pierre Delchef (président) : en tenant compte des réflexions de bruxelles Brabant Wallon et du conseil d'administration

NAM - ARTICLE 60 : JOURS DE RENCONTRES DU CHAMPIONNAT OU DE COUPE

Fabrice Appels (Hainaut) : avec l'accord de Namur, on voudrait sensibiliser l'assemblée générale. Parce que dans le Hainaut, on ne pourrait plus aller d'un bout à l'autre de la province. On a proposé d'ajouter : « pour les régionales. »

Paul Groos (Luxembourg) : à ce moment-là, pour les compétitions organisées dans les provinces, ça va être terrible

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est pour cela que l'on demande que ce soit en régionale uniquement. Dans ta province, tu fais ce que tu veux

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : les clubs n'ont pas trop d'heures de salle, je pense que les clubs jouent le jeu pour la plupart. Mais cela va poser des problèmes d'organisation.

Jean-Pierre Delchef (président) : votes sur l'article, mais pour les coupes uniquement

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

Votes avec amendement proposé en séance : 'régionale uniquement'

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	8	0	0	4	12
Contre	6	0	9	3	0	18
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	NON

NAM - ARTICLE 60 : JOURS DE RENCONTRES DU CHAMPIONNAT OU DE COUPE

Les rencontres de championnat **ou de coupe** se jouent, en principe, le week-end.

Celui-ci commence le vendredi soir et se termine le dimanche soir. Pour autant que les rencontres, à remettre ou à rejouer soient programmées un jour ouvrable autre que les vendredis, le point 1 ci-dessous est d'application.

1. Rencontres du vendredi soir

Les rencontres donnant lieu à une la montée ou la descente ne peuvent débuter ni avant 20h00 ni après 21h00, sans l'accord de l'équipe visiteuse.

2. Rencontres du samedi soir

- Les rencontres qui donnent lieu à une la montée ou la descente ne peuvent débuter avant 17h00 ni après 21h00, sans l'accord de l'équipe visiteuse.
- Les rencontres des Jeunes régionaux doivent débuter au plus tard à 16h00 sauf accord de l'équipe visiteuse.

3. Rencontres du dimanche

Les rencontres qui donnent lieu à une la montée ou la descente ne peuvent débuter avant 09h00 ni après 17h00.

Si le club visiteur doit se déplacer de plus de 60 km, l'équipe hors classement doit jouer avant l'équipe première.

4. Rencontres des jours fériés

- Si le jour férié est un lundi, un mardi, un mercredi, un jeudi ou un dimanche, les règles visées au point 3, ci-dessus, seront d'application.
- Si le jour férié est un vendredi, les règles visées au point 1, ci-dessus, seront d'application.
- Si le jour férié est un samedi, les règles visées au point 2, ci-dessus, seront d'application.

5. Rencontres des catégories d'âge (PC 89)

Les rencontres ne peuvent se dérouler du lundi au vendredi soir qu'avec l'accord de l'adversaire.

Les autres rencontres se jouent le samedi et le dimanche.

Les rencontres ne peuvent pas commencer avant 9h00.

Pour les catégories mini-basket, elles ne peuvent pas débuter avant 10h00 ; si le déplacement du club visiteur est supérieur à 60 Km.

Les rencontres des équipes provinciales des catégories d'âge ne peuvent débuter après 17h00, sans l'accord de l'équipe adverse.

Les points 1 à 4 sont d'application pour une équipe hors classement, sauf accord de l'équipe adverse.

CDA - ARTICLE 63 : FORMATION DES SERIES

Jean-Pierre Delchef (président) : Article inhérent à la modification du PC53

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	OUI

Les clubs peuvent, préalablement à la formation des séries, exprimer leurs desiderata au Département ou Comité compétent. Le Département ou Comité compétent établit son projet, le publie et reçoit les observations éventuelles et prend ensuite la décision finale.

La rétrogradation de l'équipe évoluant dans la division la plus élevée est toujours prioritaire sur les droits à la promotion éventuelle de l'équipe évoluant dans une division inférieure ou peut, éventuellement, entraîner la rétrogradation de l'équipe du niveau immédiatement inférieur.

Si une équipe rétrograde et qu'une équipe du même club se trouve déjà dans la division inférieure (avec une seule série), cette dernière sera rétrogradée dans la division immédiatement inférieure et ne sera pas considérée comme un des descendants de sa série, sauf si elle est déjà descendante.

NAM- ARTICLE 89 : QUALIFICATION DU JOUEUR D'AGE

Jean-Pierre Delchef (président) : la possibilité de passer d'une équipe à l'autre jusqu'au 31 décembre ne concernerait plus que les catégories de mini basket

Gérard Trausch (Namur) : à partir de la catégorie U14, il nous ne semblait plus logique de dire que passage de A vers B était possible, parce que la compétition régionale débute à partir des U14.

Jean-Pierre Delchef (président) : donc on ne peut plus du tout passer d'une équipe à l'autre en U14 provincial.

Plus d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	8	9	0	4	21
Contre	6	0	0	3	0	9
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	OUI

NAM- ARTICLE 89 : QUALIFICATION DU JOUEUR D'AGE

A. PRINCIPES

.../...

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- Pour les U14 d'un même niveau : Jusqu'au 31 décembre, un joueur d'âge de cette catégorie peut passer d'une équipe à une autre, de cette même catégorie, au sein du même club. Il est définitivement qualifié pour l'équipe dans laquelle il est aligné pour la première fois à partir du 1^{er} janvier.
- Pour les catégories mini-basket : jusqu'au 31 décembre, un joueur peut passer d'une équipe à une autre équipe, de cette même catégorie, au sein du même club. Il est qualifié pour l'équipe dans laquelle il est aligné pour la première fois à partir du 1^{er} janvier. L'Assemblée Provinciale peut se prononcer, sur une date ultérieure au 31 décembre, pour cette même disposition.

BBW - ARTICLE 90 TER : DOUBLE AFFILIATION DES JOUEURS DU CRF

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : je voudrais juste ajouter 'en fin de cycle actuel'. Afin de laisser les élèves continuer jusqu'à la fin du cycle

José Nivarlet (conseil d'administration) : ok mais pour l'année prochaine ?

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : ils continuent

José Nivarlet (conseil d'administration) : La proposition de l'article PC 90 ter a étonné le conseil d'administration à plus d'un titre.

En premier au niveau timing, il convient de souligner qu'il n'en a jamais été question lors de réunions de la commission législative et qu'à la date butoir pour présenter les grandes lignes des propositions de modifications statutaires, soit le 10 décembre, AUCUNE annonce n'avait été faite en ce sens.

C'est au détour de la Xième version du document de travail que nous avons découvert en janvier 2019 cette importante proposition initiée par un seul parlementaire reprise par le groupement des parlementaires de Bruxelles Brabant Wallon.

En second lieu, à aucun moment une discussion sur le fond n'a eu lieu et ce malgré l'intervention du président du CdA lors de la dernière réunion de la commission législative qui a eu lieu le 20 janvier 2019.

En troisième lieu, cette proposition interpelle puisqu'elle met à mal le travail de l'AWBB, de sa direction technique, des membres de celles-ci.

Quatrièmement, si elle devait être votée, cette proposition aurait des conséquences désastreuses

- Au niveau de l'engagement vis-à-vis des stagiaires qui ont entamé leur cursus au CRF, s'ils ne savent pas comment ils le termineront ;
- Au niveau financier, les auteurs de cette proposition ont-ils évalué l'impact en matière de subsides perdus ?
- Au niveau social, prise à la lettre, le vote de cette proposition est synonyme de perte d'emplois
- En termes de perte de crédibilité, alors que le CRF est cité en exemple dans le monde sportif francophone
- Au niveau sportif, quelles seront les conséquences au niveau de la R1 ?
- Au niveau de la formation, le manque de cohérence (en semaine au CRF et le week-end en club) mettrait à mal le travail du staff

L'examen du texte pose déjà un premier lot de questions :

- Quelle est l'utilité d'être affecté au CRF si c'est pour devoir solliciter un passage d'un autre club et ce selon une procédure non prévue dans les statuts ?
- Que feront les stagiaires qui ne trouveraient pas de clubs ?
- Quid si le CRF qui a une équipe en R1 n'a pas assez de joueurs ?
- Pourquoi prévoir une hypothèse aléatoire d'un stagiaire majeur ?
- L'option laissée aux stagiaires est préjudiciable

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : on respecte les statuts puisque le texte a été proposé 28 jours avant l'assemblée générale. Nous ne sommes pas anti statutaires. On ne veut pas supprimer le centre de formation

José Nivarlet (conseil d'administration) : je n'ai pas dit ça mais vous désirez supprimer les équipes

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : vous continuerez à recevoir des subsides même si vous supprimez les équipes

Jean-Pierre Delchef (président) : il y a un corollaire

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : le subside est pour le CRF, pas pour les équipes

José Nivarlet (conseil d'administration) : on peut en discuter mais le jeune est mis à mal dans cette histoire. Sans savoir si le jeune pourra terminer son cursus

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : le cursus n'a rien à voir avec les équipes. Avec le centre d'Arlon, ils n'ont jamais eu d'équipes et ils ont quand même formé des vedettes.

Jean-Pierre Delchef (président) : le principe est de proposer aux jeunes la possibilité de travailler en tant que sportif de haut niveau pour une durée de 4 ans. C'est du travail au quotidien, individuel et collectif plus l'assurance de disputer une compétition. En U18 et en régionale seniors pour les plus anciens. Vous ne parlez pas des dames mais elles ont remporté deux fois le titre de championnes de R1.

Mais si on supprime une partie de la formation en amendant la participation au championnat, on a loupé une partie de cette formation. C'est au nom de la direction technique que José vous a fait part des arguments présentés. Il est logique que le travail de la semaine soit clôturé par une compétition sinon cela met à mal toute la philosophie du travail du centre de formation. Vous parlez d'un délai, mais le seul délai concevable est de 4 saisons. Il faut 4 saisons pour un cursus. Donc en 2022-2023, à ce moment-là, on pourra vous faire le bilan. Voyons de manière globale les résultats du CRF. Vous faites référence à Arlon mais l'évolution et la manière de travailler sont totalement différentes. C'était il y a 44 ans.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : que ce soit dans 4 ans, je veux bien le concevoir. Sur la philosophie, je ne partage pas votre opinion. Un CRF n'est pas là pour faire des équipes ni pour atteindre des résultats dans une compétition régionale de l'AWBB. Un CRF, c'est pour former ou pour développer les compétences individuelles des joueurs et non des compétences collectives des équipes du CRF. Ces gens ne joueront pas en D1 dans une équipe du centre et iront ailleurs. Il leur faut des hommes de terrain.

Vous avez cité des noms de joueurs issus du CRF mais il y a aussi beaucoup d'exemples de bons joueurs quand il n'y avait pas d'équipe de R1 au CRF. Ça ne me paraît pas être un argument. Il faut changer de philosophie et arrêter de se concentrer sur le travail collectif et se pencher sur le travail individuel. Je suis persuadé que le travail individuel est plus positif pour les joueurs et il faut permettre aux joueurs d'évoluer dans le club de leur choix. Je pense que vous aurez plus de candidats et de meilleurs candidats de cette manière-là. Je pense que le CRF sera plus accepté par les autres clubs sans équipe en championnat.

José Nivarlet (conseil d'administration) : un garçon au centre peut avoir une double affiliation pour jouer en TDM1 ou TDM2.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je considère qu'il serait mieux que les joueurs puissent jouer ailleurs. Je pense qu'après l'école et le travail individuel, le travail collectif ne me paraît pas adéquat. D'autres partagent mon opinion

Pascal Henry (Namur) : je remercie José et j'entends les arguments présentés. Je pense aux résultats que le centre produit.

Donc si j'entends bien mes collègues, les arguments proposés ne concernent pas les filles. Cela ne me semble pas très cohérent.

Ce qui m'inquiète plus, dans le cadre de la réforme, c'est qu'il y a lien avec ceci. Et c'est là que je ne comprends plus la cohérence du conseil d'administration. Dans le groupe de travail, nous avons protégé la situation du centre de formation en lui donnant le monopole. Sans permettre à personne d'autre d'avoir ce statut particulier. Mais, entre-temps, un club professionnel, qui s'est rendu compte des changements, un an après la présentation de la réforme. Ce club professionnel a dit : nous sommes comme le CRF, nous avons droit au même statut protégé. Et si j'ai bien compris, le conseil d'administration a validé. Donc, où est la cohérence de protéger le CRF et donner la même opportunité à un autre club ?

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : si j'ai bien entendu, il n'y aurait plus d'équipe au centre de formation pour les garçons. Donc, le jeune affilié au CRF devrait trouver une double affiliation avec un club de régionale ou TDM1 ou TDM2 peut être éloigné de chez lui ? Alors qu'il pourrait s'épanouir avec son équipe du CRF. Pourquoi supprimer pour les garçons uniquement et pas pour les filles ? Allez au fond de votre raisonnement et proposez la suppression de toutes les équipes.

Vous parlez d'attendre les effets de cette proposition à la fin du cursus, ok. Mais nous recevons des jeunes chaque année. Pour ceux inscrits cette année, on attend 4 ans mais ceux qui arrivent l'année prochaine, on devra tout stopper après 3 ans ?

Pour répondre à Pascal Henry concernant la réponse à un certain club, le conseil d'administration n'a jamais pris position, on a essayé de trouver une solution. Le conseil d'administration n'a pas acté le fait que le club de D1 ait le statut protégé au même titre que le centre de formation, c'est de la foutaise. La problématique a été posée au conseil d'administration et on doit la résoudre.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : nous proposons de reporter ce PC90 ter vu le nombre de divergences en demandant à la législative comment on pourrait discuter.

Jean-Pierre Delchef (président) : C'est très bien. Yves, tu fais référence aux hommes de terrain, nous en avons qui travaillent au bénéfice du basketball et je souhaiterais que l'on entende les représentants de la direction

technique.

Le manque de cohérence, Pascal, on confond deux dossiers. Jean-Pierre Vanhaelen a déjà répondu, je ne vais pas répéter. Il y a une incompréhension par rapport à ce qui a été écrit dans le PV du CDA.

Il faut aussi faire attention à l'égalité de chances : on ne va pas faire de discrimination pour les hommes, c'est tout le monde ou personne. Mais il est sage de proposer le report. Et pour en discuter, notre directeur technique sera présent. Parce qu'il doit défendre le CRF chaque année devant l'ADEPS. C'est une des dépenses subsidiées.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : nous sommes conscient que nous avons jeté un pavé dans la marre, c'est pour ça que nous proposons de reporter.

Fabrice Appels (Hainaut) : il n'appartient pas à la commission législative de discuter de cela, à chacun ses compétences

José Nivarlet (conseil d'administration) : nous pouvons déjà vous citer deux joueurs qui sont passés par le CRF quand il y avait déjà l'équipe de régionale, et qui jouent dans l'équipe nationale actuellement.

Claude Germay (Liège) : j'entends que point est reporté. Il est important qu'il y ait une adhésion générale de l'AWBB sur ce que doit être le CRF. Je trouve pas sain qu'il y ait des divergences entre les personnes présentes ici. Je n'irai pas plus loin dans la réflexion. Mais je pense que le débat doit être porté sur ce que doit être le CRF

Jean-Pierre Delchef (président) : merci, c'est un bon résumé d'autant plus que la création du centre est passé par le vote des parlementaires. Donc on reporte. Nous sommes bien d'accord pour dire que le report n'est pas obligatoire à juin ? Nous avons le temps.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : non

Fabrice Appels (Hainaut) : de toute façon, c'est pareil que ce soit juin, novembre ou mars

Plus d'intervention. Vote sur le report

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

PARTIE MUTATIONS

CDA + NAM - ARTICLE 8 : PROCEDURE DE DESAFFILIATION ORDINAIRE

Jean-Pierre Delchef (président) : permettre l'envoi de courriels contre un accusé de réception

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

Les clubs seront avertis par mail du fait que leur liste de membres, sur laquelle ils peuvent barrer les membres qui leur sont affectés, est prête à l'encodage sur extranet. Une annexe au mail reprendra les instructions complètes concernant l'encodage et le renvoi de la liste. Les membres barrés deviennent des membres passifs.

Les clubs qui n'auraient pas été avertis au 20 mai doivent s'adresser au SG.

Une fois l'encodage terminé et validé, cette liste, sur laquelle figurera le nombre des membres barrés en toutes lettres, doit être signée par 2 des 4 personnes prévues à l'article PA.77 et renvoyée au SG, **par envoi recommandé sous enveloppe ou courriel contre accusé de réception, et en un seul fichier**, au plus tard le 15 juin, le cachet postal faisant foi, sous peine d'une amende prévue au TTA.

En cas de non réception de la liste des membres, le S.G. adressera un rappel au club (secrétaire et président) défaillant, lui enjoignant de renvoyer ladite liste de membres avant le 30 juin.

Lorsque la liste des membres n'a pas été renvoyée avant le 30 juin, il ne sera pas tenu compte de la désaffiliation des joueurs barrés.

Lorsqu'un membre barré des listes du club auquel il est affecté apparaît par la suite sur la liste d'un autre club, celui-ci sera automatiquement débité de la somme prévue au T.T.A. (PA.97 – affiliation).

CDA + NAM - ARTICLE 9 : DESAFFILIATION ADMINISTRATIVE

Jean-Pierre Delchef (président) : toutes les désaffiliations administratives sont concernées par cette proposition : laisser le choix de l'envoi par recommandé ou par courriel contre accusé de réception

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

CDA + NAM - ARTICLE 9 : DESAFFILIATION ADMINISTRATIVE

L'ENVOI DE L'ACCORD, DU CLUB ET DE LA DECLARATION DE L'ORGANE COMPETENT, PAR COURRIEL, EST VALABLE.

1. La désaffiliation administrative pour cause d'inactivité du club

Rappel du PM 3 : Est jeune joueur, celui ou celle qui ne peut pas jouer en seniors (-15 ans filles / -16 ans garçons)

Procédure : Envoyer par recommandé sous enveloppe, **ou courriel, avec accusé de réception, en un seul fichier**, au SG de l'AWBB,

- Une demande de désaffiliation via le formulaire de mutation
- La déclaration du CP compétent et/ ou du département championnat AWBB et/ou du département compétitions FRBB.

Idem pour 9.1.3 et 9.2 – 3 – 4 – 5 - 6

Jean-Pierre Delchef (président) : En ce qui concerne les modifications aux PM8 et PM9, il est utile de prévoir l'application immédiate. Sinon, ce sera pour dans un an. Ok pour voter l'urgence ?

L'assemblée n'y voit aucune objection. Votes sur l'urgence :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 12 : INDEMNITES DE FORMATION

Jean-Pierre Delchef (président) : je le répète depuis quelques mois. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un projet de refonte mais ce projet suit son parcours parlementaire. Le dossier est au Conseil d'état.

Une fois que ce décret aura passé le cap du conseil d'état, il sera soumis à la commission des sports et puis en séance plénière du parlement. Dans ce décret, sont reprises des dispositions relatives aux problèmes de transferts dans les différentes fédérations.

Il y est bien indiqué que toute mutation d'un jeune ne pourra plus être subordonnée à un paiement. Si liberté il y aura pour les jeunes, les fédérations sportives auront la possibilité de prévoir un système d'indemnité de formation pour les seniors. Nous avons un gros problème à résoudre, celui de nos mutations de mai 2019.

Le Ministre est optimiste sur le vote du décret. En d'autres termes, on doit trouver une solution pour mai 2019. On doit appliquer la loi. Pour mai 2019, on maintient le système pour tous les joueurs qui n'entrent pas dans le champ d'application du nouveau décret. On aimerait annoncer au 1^{er} avril la situation concernant les mutations de nos jeunes. Une autre solution faite au Ministre a été de lui proposer l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet donc pour les mutations 2020.

Pour être clair, je vous propose que nous votions le statut quo, à savoir les mêmes règles de mutation sauf si le décret nous impose autre chose.

Fabrice Appels (Hainaut) : vous nous parlez du 1^{er} avril, c'est très proche du 28 mars. Pourquoi ne pas en parler lors de l'assemblée générale extraordinaire ?

Gérard Trausch (Namur) : je trouve qu'il est prématuré de demander à l'assemblée de se positionner aujourd'hui . Ça mérite une réflexion plus approfondie sur les statuts de jeunes et seniors

Jean-Pierre Delchef (président) : je ne vous demande pas de voter un changement, je vous demande de voter le statut quo sauf si obligation décrétable

Pascal Henry (Namur) : vous avez fait allusion au respect des règles. A ce jour, il n'y a pas de décret déposé au parlement. Le parcours parlementaire sera amené à bonnes fins mais sans certitude. Si jamais il y a des choses à faire, les parlementaires et le conseil d'administration prendront leurs responsabilités au moment venu. J'imagine que le conseil supérieur des sports a été vigilant sur ce point et pour permettre aux fédérations de s'adapter. Je suppose qu'on nous laissera le temps. A ce stade-ci, c'est le statut quo et si la FWB adopte un décret, on verra à ce moment-là ce qu'il y a lieu de faire. Mais on ne va pas dire maintenant de modifier les choses sans savoir.

Jean-Pierre Delchef (président) : je n'ai jamais dit le contraire. C'est une information que je vous donne. La situation reste la même, sauf changement de loi. Le conseil supérieur du sport a d'ailleurs fait la remarque au Ministre et s'interroge sur la date de mise en vigueur du décret.

Pas de votes, statut quo pour les mutations 2019, sauf si le décret en décide autrement.

PARTIE FINANCIERE

CDA - ARTICLE 13 : FRAIS ET RECETTES DES RENCONTRES REMISES ET A REJOUER

Texte supprimé

CDA - ARTICLE 14 : FRAIS DES RENCONTRES A REJOUER POUR CAUSE D'ERREUR DE L'ASSOCIATION

Pas d'intervention

Votes en bloc pour les deux articles :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	OUI

CDA - ARTICLE 14 : FRAIS DES RENCONTRES A REJOUER POUR CAUSE D'ERREUR DE L'ASSOCIATION

Si une rencontre est à rejouer à la suite d'une décision d'un Organe de l'Association, basée sur une erreur commise par un officiel agissant au nom de l'AWBB, les frais d'arbitrage qu'entraîne la nouvelle rencontre incombent à l'AWBB.

12.2. Mandat donné à la commission législative pour procéder au toilettage des textes

Pas d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	8	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	OUI

12 bis. Modification au TTA

Jean-Pierre Delchef (président) : les modifications concernent les PC59,74 et 73. Rappelant que toutes les augmentations de sanctions peuvent être facilement éliminées si la discipline des clubs se développe. Il n'est pas normal qu'un forfait général soit sanctionné d'une si pauvre manière et il faut prévoir une sanction adaptée en matière de forfait. Pour les modifications de calendrier également. Je désire rappeler que pour le mini basket, on ne parle pas d'augmentation.

Fabrice Appels (Hainaut) : nous devons en discuter. Lors de notre dernière commission législative et ce point-là n'y était pas. On voit que vous voulez mettre le TTA à l'ordre du jour mais nous n'en avons pas discuté.

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : on en a discuté

Fabrice Appels (Hainaut) : vous en avez discuté mais pas avec nous. Parce la fédération, c'est vous mais c'est nous aussi.

Jean-Pierre Delchef (président) : ce point n'était effectivement pas à l'ordre du jour de la réunion du 20/02. Le 27/02, nous avons pris l'initiative d'adapter l'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui d'où l'ajout du point 12 bis. On a donc pris la responsabilité puisqu'on s'était engagé à le faire lors de l'assemblée générale de novembre. On aurait pu en discuter le 13 mars mais cette réunion a été supprimée.

Michel va vous parler de l'indexation. Nous avons diminué les modifications du TTA à sa plus simple expression en désirant vouloir faire passer un message au club. Ne venez pas nous dire que c'est une manière détournée d'augmenter le budget puisque le montant maximal sera de 5000 euros si les amendes sont appliquées.

Michel Collard (trésorier général) : l'indexation est automatique sauf avis contraire de l'assemblée générale. Et l'indexation est normalement appliquée au 1^{er} janvier puisque les clubs travaillent en année civile. Donc nous demandons un vote avec application au mois de juin de façon à rétablir l'indexation puisqu'elle est normalement automatique chaque année, sauf avis contraire de l'assemblée générale. Nous n'avons plus représenté le sujet depuis 2-3 ans. Et l'augmentation interviendrait seulement le janvier qui suit.

Fabrice Appel (Hainaut) : si je résume, on nous demande de voter un TTA applicable en juillet 2019 en prévision de janvier 2020, ce qui représenterait deux augmentations à 6 mois d'intervalle.

Désolé de poser la question mais sur le document 5 de l'ordre du jour, il est indiqué « sur proposition du département championnat ». Habituellement, en cas d'absence d'un administrateur, c'est évoqué en début d'assemblée. Il y a des rumeurs qui courent. Qu'en est-il ?

Jean-Pierre Delchef (président) : aujourd'hui, Mme Dupuis est excusée

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : PC59, c'est pour la même rencontre ? ou pour la 3eme modification ?

Jean-Pierre Delchef (président) : il s'agit de trois modifications successives pour la même rencontre . C'est comme ça que vous l'avez voté il y a quelques années.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : on doit voter globalement ou par article ?

Jean-Pierre Delchef (président) : par article

Pascal Henry (Namur) : dans la 2eme phrase, on dit que l'idée est de mettre les jeunes comme les seniors puisque le championnat se déroulera sur les mêmes bases. Les clubs ne savent pas si la reforme existe toujours, n'existe plus ou existera l'année prochaine. Comment voter le TTA sans savoir ce qui va être voté au point suivant ? Nous sommes dans le flou actuellement, et ce flou n'a été créé ni par les parlementaires, ni par le groupe de travail.

Jean-Pierre Delchef (président) : les championnats jeunes existeront, indépendamment de la formule. Donc la modification du TTA garde sa valeur.

Pascal Henry (Namur) : oui mais il est mis plus loin que le championnat jeunes fonctionnera sur base du système de montée et descente. Quid ? les clubs n'ont pas la réponse. Ca me parait difficile de voter

Jean-Pierre Delchef (président) : sans dévoiler ce qui va se passer, il y aura un championnat à montée et descente l'année prochaine

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : la période de gratuité a été reportée ce matin, faut-il voter ?

Jean-Pierre Delchef (président) : la modification au TTA est un accessoire au principal. L'amende ou la taxe pour modification est indépendante de la période de gratuité.

3 votes :

PC59 – Modification au calendrier :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	0	0	3	4	7
<i>Contre</i>	6	8	9	0	0	23
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 ></i>					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : Je tiens quand même à préciser qu'en jeunes, toute modification est

sanctionnée de 20 euros. Et ce n'est pas une question d'argent, loin de là.

PC74 - Forfait général :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	0	0	3	0	3
Contre	6	8	9	0	4	27
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : Nous actons cette décision et nous regretterons les forfaits généraux qui auront lieu après le 01/07 et qui entraîneront un déséquilibre majeur en régional.

PC 73 - Forfaits

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	0	0	3	0	3
Contre	6	8	9	0	4	27
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : Je me permettrai d'attirer votre attention sur les difficultés que nous avons à établir un TTA non sur le dos des clubs mais pour les conscientiser.

Fabrice Appels (Hainaut) : on a peut-être pas compris mais il fallait peut-être en discuter ?

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : et les frais de déplacement ? C'est un tout

Jean-Pierre Delchef (président) : non, vous considérez que c'est un tout, nous pas.

Rien n'interdit aux groupements parlementaires d'ajouter des points à l'ordre du jour, vous ne le faites pas. Le dossier a avancé, il fallait une position concertée avec BVL avant d'aller au service public des finances, partant du principe que l'accord qui nous lie est un accord national.

La BVL s'accorde également pour dire que la révision de l'intervention kilométrique doit être effectuée mais en se basant sur d'autres éléments. Notamment l'arbitrage en jeunes. Il y aura une 3ème étape pour se mettre à table avec la BVL afin de décider d'une disposition commune. Nous souhaitons présenter un seul et même dossier pour avoir une réponse identique dans les meilleurs délais. Puisqu'il faut une position commune pour nos interlocuteurs du SPF finances. Cela n'est peut-être pas assez rapide à votre goût ?

Fabrice Appels (Hainaut) : mais si vous allez assez vite, puisque d'après vous, ce serait possible pour le 1^{er} juillet.

Michel Collard (trésorier général) : l'indemnité kilométrique des arbitres n'a rien à voir avec l'indemnité kilométrique des membres fédéraux.

Fabrice Appels (Hainaut) : d'ailleurs ; certains personnes se posent des questions sur les indemnités des comités

Jean-Pierre Delchef (président) : ce n'est pas le moment d'en parler

13. Réforme de la compétition régionale jeunes

Jean-Pierre Delchef (président) : le contexte est le suivant : délicat et nous allons en toute transparence vous faire part de l'évolution. D'une part, je comptais circonscire l'absence de Carine aujourd'hui. Vous aurez compris que son absence est liée à ce dossier. Ce qui est indisposant, c'est de prendre pour monnaie courante ce qu'on lit par ailleurs. On entend des choses, on rapporte un argumentaire venant d'un membre d'un club de D1, qui est tout à fait inexact.

La presse et réseaux sociaux sont libres mais soyons attentifs au sein de notre fédération pour se baser sur ce qui est exact et officiel. Depuis le 27/02, il y a des rumeurs, on se demande même comment certains réseaux sociaux se permettent d'écrire des choses totalement inexactes.

Ce qui exact, c'est que le mandat du groupe de travail n'a pas été suffisamment clair.

D'aucuns considéraient qu'il avait la possibilité de mettre sur papier une réforme et qu'elle liait les différentes parties au sein de la fédération. D'autres pensaient que c'était un travail utile puisque composé de membres du conseil d'administration.

Je reconnais humblement que ce mandat n'ayant pas été suffisamment clair au départ, il a pu poser question aux membres du groupe et aux membres du conseil d'administration. Seul le conseil d'administration a le droit de prendre des décisions, tout comme l'assemblée générale. Au conseil d'administration de prendre ses responsabilités et de revenir sur les conclusions du groupe de travail.

Dans le cadre de ce mandat, Carine, au nom du groupe a rédigé un document mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Ce document n'aurait pas dû y être. L'inattention des uns et des autres a posé un certain malaise en la matière.

La décision du conseil d'administration sur laquelle on se doit de se positionner est celle-ci : suite à l'intervention de clubs, qui rencontrent des problèmes d'accès à la compétition régionale, sportive ou structurels, *le conseil d'administration ne partageant pas certaines conclusions de groupe de travail, décide à la majorité de chercher des solutions aux problèmes rencontrés.*

Cette phrase constitue la position officielle du conseil d'administration. Cela ne veut dire nullement que l'on souhaite assimiler en club de D1 au CRF. Carine ne l'a pas entendu et a décidé de ne pas poursuivre dans cette voie. Personne n'avait conscience de cela avant de recevoir le courrier de Carine.

Certains clubs ont reçu une réponse claire nette, d'autres ont espéré avoir une autre approche et c'est sur cette base là que nous avons pris une position à l'unanimité et avons envisagé de chercher une solution. On a planché sur une recherche de solution et cette recherche va vous être présentée aujourd'hui. Pourquoi aujourd'hui ? Parce que nous avons eu réunion du conseil d'administration le 12 mars

1. Suspendre la poursuite de l'application de la réforme pour la saison 19-20. Il ne s'agit pas de réduire les projets à néant mais bien de poursuivre la réflexion. Au conseil d'administration mais aussi au sein du groupe de travail s'il le souhaite. Demander la parole aux acteurs de terrain. La direction technique mais également les clubs qui souhaitent intervenir. Plusieurs clubs de toutes provinces confondues. La ligue aussi s'interroge. Il y a des interrogations qui d'après nous se doivent d'être entendues avant de prendre une décision qui va lancer les compétitions pour l'avenir. La solution la moins dommageable est de suspendre la réforme et de continuer les discussions.
2. Si on suspend l'application de la réforme pour la saison 19-20, on se doit de ne pas organiser le tournoi qualificatif.

Avec comme conséquence les inscriptions au niveau des clubs. Et donc permettre l'inscription libre au championnat la saison prochaine. Et cette fois ci en connaissance de cause : autoriser une seule inscription par club et par catégorie. Et cela restera transitoire pour la saison prochaine. La prévision d'un championnat à deux tours reste également. Et afin de maintenir une certaine valeur au championnat 18-19, l'ambition du conseil d'administration est de qualifier les équipes les mieux classées cette saison ci dans les meilleures séries la saison prochaine. On peut imaginer que les 5 premiers 18-19 soient tête de série et ne se rencontre pas au 1^{er} tour.

3. Clarifier au plus tôt les U21 nationaux. Il faut trouver une solution avec BVL et PBL.

Voilà la situation telle qu'on peut la présenter à l'assemblée générale aujourd'hui suite au conseil d'administration de mardi.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : suspension, cela veut-il dire suppression des catégories U15, U17 ?

Jean-Pierre Delchef (président) : Non, elles seront créés pour la prochaine saison. La réflexion a été faite. Je laisserai le soin aux spécialistes de défendre ce point de vue-là. C'est à voir et à réfléchir. Des catégories d'une année en jeunes, est ce utile ou pas ? C'est un point qui devra certainement être abordé avec ceux qui travaillent au quotidien avec les jeunes concernés. Voyons le tout et voyons la manière d'avancer.

Jacques Lecrivain (Hainaut) : je suis choqué de la requête d'un club qui se permet de demander une dérogation sans avoir de raison de le faire. Je crois que la valeur se mérite sur le terrain et pas parce qu'on évolue en D1 ou en P4. Je ne comprend pas pourquoi vous essayez de trouver une solution à ce genre de problème parce pour moi, il n'y a pas de problème

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est votre point de vue. Ce club a des U21, des U18 et des U16 régionaux. Ils ont 36 joueurs pour une équipe. Il ne faut pas oublier que nos clubs pros ont la possibilité d'épargner le précompte professionnel grâce aux équipes de jeunes. Ils épargnent de l'impôt payé à l'état qui peut rester dans le giron du club. Comment voulez-vous justifier un entraîneur au niveau individuel ? Mais il faut prouver que l'encadrement se fait avec une équipe. Il faut donner une réponse aux clubs.

Jacques Lecrivain (Hainaut) : les autres clubs trouvent ça dégueulasse, c'est de la discrimination. Qui va vérifier si l'école des jeunes des Spirou est valable ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ou lis tu « école des jeunes » aujourd'hui ? Vous nous prêtez des propos que l'on n'a pas tenu.

Fabrice Appels (Hainaut) : le règlement est connu depuis 1 an et demi. Le groupe de travail a fait son job. Mais apparemment, le groupe de travail ne connaît rien au basket puisque d'après ce qui est dit, on va demander leur avis aux hommes de terrains

Jean-Pierre Delchef (président) : j'ai dit qu'on allait écouter tout le monde

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est politique

Jacques Lecrivain (Hainaut) : on favorise encore une fois les grands clubs. Les grands clubs prennent les bons joueurs formés par de petits clubs qui n'ont pas les mêmes moyens financiers. Je ne comprends même pas comment ce point vient en discussion. Je prends le cas des Spirous, ils n'ont même pas une école de jeunes qui démarre au plus jeune âge, il n'ont normalement même pas droit au chapitre.

Jean-Pierre Delchef (président) : on ne va pas préjudicier les clubs et mais on leur donne une seconde chance à ceux qui n'ont pas appréhendé la manière de travailler à l'avenir

Paul Groos (Luxembourg) : il y a un avis de frustration. On sait bien parler mais on a du mal à communiquer. On demande depuis un an et demi à des personnes bénévoles de se mettre à table. Ou on est d'accord de vouloir avancer ou on arrête tout mais je ne sais pas ce qu'on fait ici. On a eu des accords du conseil d'administration qui maintenant fait marche arrière. Ou alors on ne prête qu'aux riches.

Jean-Pierre Delchef (président) : je tiens à rappeler que l'un des points dans mon introduction faisait référence au manque de clarté donné au groupe de travail

Pascal Henry (Namur) : plusieurs constatations :

Ce qui est essentiel, c'est que l'on doit bien constater que le conseil d'administration sur un certain nombre de situations ne voit pas que la règle est la même pour tous. Le conseil d'administration a la responsabilité d'appliquer des règles et de nous interpellé si ce n'est pas le cas. Il y a un club, malgré toute la communication faite par le groupe de travail et par le conseil d'administration, qui ne réagit que maintenant. J'ai moi-même eu contact avec un membre de ce club.

Vous pouvez mobiliser la planète entière, que ce soit pour des bénévoles, des salariés, c'est la même règle pour tous. Vous avez vraisemblablement un problème avec ce principe-là. Et je souhaiterais que ce principe soit tiré au clair.

Concernant la clarté du mandat, je m'interroge sur le mandat du conseil d'administration dans ce dossier. Ce que je sais sur le plan légal, c'est que nous avons voté ce règlement l'année passée. Vous nous soumettez maintenant l'abrogation du règlement existant, sur décision du CDA, après évaluation de la direction technique à la demande du département championnat.

Mais le groupe de travail avait déjà demandé l'avis de la direction technique. Nous avons travaillé avec la DT. Des contacts avaient été pris par la personne absente, en qui j'ai totalement confiance. Peut-être que cela n'entraîne pas dans le cadre du mandat du groupe de travail. Mais qu'attendrez-vous demain de la direction technique, qu'elle n'a pas pu nous fournir aujourd'hui ?

Et quand vous dites que vous suspendez la réforme, elle est en cours depuis un an. Vous mentionnez plusieurs clubs, parmi ces clubs-là, nous avons été contactés par ces clubs. Et nous avons répondu. Et dans notre règlement, il y a tout à fait la possibilité de trouver des solutions. Je suis encore en contact avec certains de ces clubs qui cherchent des solutions, notamment des associations de clubs. Un seul n'est pas passé par la voie normale et n'a pas voulu dialoguer.

Nous pensions que ce mécanisme avait pour nature de rehausser la compétition régionale. Pourquoi pour ce seul club, et tout le monde sait de qui on parle, nous allons mettre la réforme à mal ? Enfin, la manière dont vous appréhendez les choses. Il n'y a plus eu aucun contact entre le conseil d'administration et le groupe de travail. Au lieu de cela, vous avez pris des décisions sans plus en informer le groupe de travail. La moindre des choses pour reconnaître le travail fourni, était de nous contacter. Cela constitue un manque de reconnaissance. Comment voulez-vous que l'on réponde aux clubs qui nous interpellent ? Vous avez coupé la communication. Comment voulez-vous que les gens aient l'impression de savoir que l'on s'occupe de quelque chose ? J'ai de grands doutes au moment où je parle

Jean-Pierre Delchef (président) : je peux constater que les finalités sportives, on les partage. C'est la manière qui nous différencie. Je veux bien reconnaître le manque de contact entre le CDA et le groupe de travail.

Mais regardons le calendrier : longue discussion le 12.03 (mardi) rédaction des propositions mercredi soir. Je les ai envoyés vendredi pour validation et on vous en parle aujourd'hui. Il y a eu d'autres réunions entre temps. Il fallait trouver un juste milieu entre une abrogation, une suspension d'application.

On n'abroge rien du tout, on postpose la mise en application parce qu'on ne voulait justement pas porter atteinte au travail fourni. On souhaite avoir le recul suffisant pour pouvoir avancer et réfléchir tous ensemble. La direction technique a été contactée pour un seul point, il y en a d'autres maintenant. Comment pouvaient-ils être interpellés de manière cohérente dans le cadre de ce qui nous occupe aujourd'hui ? La volonté c'est de pouvoir se remettre à table sans toucher à l'existant, ce qui constitue une reconnaissance du travail fourni, mais en donnant la possibilité de réfléchir ensemble pour l'avenir.

Dites-moi, dans ce que nous proposons aujourd'hui, une disposition qui ne s'applique qu'au club dont nous parlons depuis tout à l'heure ? Non, ce sont des principes généraux qui permettent un début de solution. Et lisons tous les textes. Les gens qui commencent à se réveiller nous font quand même constater que l'information n'a pas abouti partout. La volonté est de travailler sur la base de ce qui existe, ensemble. Le conseil d'administration est redevable immédiatement à devoir donner des réponses en la matière

Philippe Aigret (Namur) : dans les courriers reçus, il n'y a pas que des courriers pour contester. Il y a aussi des

courriers qui ne comprennent pas ce qui se passe et qu'un club professionnel ne réagisse que maintenant. Et que répondre à tous les clubs qui travaillent depuis un an pour mettre des filières U15, U17 et U19 en place ? Les clubs qui travaillent, leurs équipes sont quasiment complètes pour la saison prochaine

On va mettre tout ça à mal. Avec la libre inscription, le niveau va de nouveau baisser, on revient deux ans en arrière. Ensuite, au niveau des compétitions provinciales, nous avons de très bons échos. La réforme permettait de retrouver des bonnes séries au niveau provincial et on va mettre de nouveau à mal les compétitions provinciales.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : où est la crédibilité de l'AWBB ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ce n'est pas deux ans en arrière mais un. Au niveau de la compétition provinciale, les clubs qui auraient pu participer au tournoi qualificatif peuvent s'inscrire donc les droits sportifs ne sont pas bafoués. Je ne crois pas qu'on les désavoue de cette manière-là. On n'est pas persuadé qu'on aura un tel afflux de candidats au niveau régional

Claude Germay (Liège) : à titre personnel, je n'ai pas l'impression du conseil d'administration soit la réaction à la seule intervention du Spirou. J'ai reçu les remarques de plusieurs clubs de Liège. Les membres du groupe de travail ne doivent pas prendre cela comme un manque de considération. Il reste à la peaufiner cette réforme. J'ai enregistré d'excellentes réflexions qui doivent être intégrées à la réforme. Cette intervention est personnelle pas au nom de Liège.

Paul Groos (Luxembourg) : que va-t-on dire aux clubs ? Les parlementaires vont être, pour les clubs, une bande de girouettes. Parce que pour les clubs, les contacts ce sont les CP et les parlementaires. Je vais dire à Neufchâteau : tout le travail que tu as fait pour essayer d'organiser quelque chose ne sert à rien parce que plus de tournoi qualificatif. Vous ne savez pas ce que vous prenez comme décision. Que dois je publier sur le site du CP ? « arrêtez avec vos drafts, ne faites plus rien » ?

Jean-Pierre Delchef (président) : vous aurez une communication officielle et globale que vous pourrez utiliser. Relis le mail de Neufchâteau, je ne le comprends pas de la même manière que toi.

Paul Groos (Luxembourg) : c'est ce que je dis. On parle mais on ne se comprend pas. C'est ça que ça veut dire dire « qualificatif » : on ne sait pas jusqu'où on va arriver

Jean-Pierre Delchef (président) : pour moi, Neufchâteau a un problème avec la réforme actuelle

Paul Groos (Luxembourg) : non, parce que Neufchâteau organise une draft avec le club de Saint-Hubert, parce qu'ils nous ont posé la question de savoir ce qu'ils devaient faire. Je veux bien être représentant mais que dire aux clubs ? Ils se sont organisé en conséquence et maintenant, on va devoir leur dire d'oublier tout ce qui a été fait.

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration prendra ses responsabilités.

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : chacun comprend ce qu'il veut. Le but du conseil d'administration c'est de dire que l'année 0 que l'on a connu cette saison-ci, sera prolongée d'un an. On se rend compte qu'il y a des lacunes et des problèmes parce que certains clubs n'ont pas perçu l'importance de la mise en place de cette réforme. Et surtout, on reste avec les mêmes catégories pour ne pas créer des problèmes aux clubs qui ont fait l'effort de.

Fabrice Appels (Hainaut) : je pense que la province de Bruxelles Brabant Wallon a demandé si c'était des catégories de deux ans, on répond oui et maintenant on dit le contraire

Jean-Pierre Delchef (président) : j'ai été trop vite

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : il faut penser aux clubs qui ont fait des efforts pour créer des équipes, si on supprime les catégories créées, que faisons-nous de ces joueurs ?

Fabrice Appels (Hainaut) : le principe de formation est le même dans tous les clubs, grands ou petits. Il y a une rumeur qui court : un club aurait envoyé une demande de dérogation sur papier à entête de la fédération ? si oui, c'est dégueulasse

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : le groupe de travail a reçu 3 courriers : un du club de Spirou, un de Mr Wilmot et un 3eme envoyé de la boite mail professionnelle d'une personne de la direction technique

Fabrice Appels (Hainaut) : alors on est juge et partie

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : le courrier n'était pas à entête de l'AWBB mais envoyé de la boîte mail professionnelle

Fabrice Appels (Hainaut) : c'est quand même fou qu'on ne peut pas parler à la direction technique mais la direction technique peut nous parler. On nous a interdit de s'adresser à la direction technique sans interlocuteur

Pascal Henry (Namur) : il y a bien un papier à entête de l'AWBB qui critique la réforme. La direction technique qui feint d'apprendre la réforme un an après son vote, on se demande à quoi on joue ? Bien sûr que l'AWBB et la direction technique peuvent réagir mais tout le monde a eu la possibilité de le faire depuis deux ans...

Fabrice Appels (Hainaut) : peut-on prévoir interruption de séance ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ok mais terminons le tour de parole

Jacques Lecrivain (Hainaut) : j'ai relevé une phrase que vous avez dit, en parlant des clubs qui veulent accéder au championnat régional, « s'ils s'en sentent capables ». On est capable en le prouvant sur le terrain et pas en contactant la presse. On va accepter ou non mais je le dis franchement, ça passe mal ce qui arrive maintenant et vous devriez y réfléchir.

Jean-Pierre Delchef (président) : mettez-vous à la place d'un club X qui a aujourd'hui des U14 et U18. Il va pouvoir suivre la filière mais s'il n'est pas champion provincial dans X temps, son réservoir va se vider.

Pascal Henry (Namur) : ce n'est pas exact ce qui est dit. Dans la situation évoquée, le club n'a pas de difficultés. La question de Spirou, c'est comment commencer si on n'a que des U16 ? Si tu permets l'inscription libre pour l'année prochaine, tu solutionnes le problème pour un an. Mais il va se répéter l'année suivante

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je voudrais d'abord clarifier certaines choses. La réforme AWBB n'a rien à voir avec la suppression des U21 nationaux. Je ne dis pas que ça n'a pas une influence mais ce n'est pas lié. Concernant la récupération des précomptes, il suffit de payer le précompte des joueurs de moins de 21 ans. Et je pense que Spirou Charleroi a des joueurs de moins de 21 ans en D2.

Je suis un peu déçu parce que je ne comprends pas très bien le mode de fonctionnement. J'ai l'impression que l'on essaie faire plaisir à tout le monde. Ce n'est pas mon idée de la manière dont ça doit se faire. Il est important d'avoir une vision unique et si certains ne sont pas contents, tant pis. Il faut maintenir sa vision, éventuellement réfléchir et corriger mais maintenir ses idées. Ce ne sera de toute façon jamais bon pour tout le monde. Même avec une « simple » suspension, ce serait très préjudiciable. Il est également important de ne pas trop écouter certaines personnes de terrain qui ont parfois des intérêts trop liés. Et je peux vous certifier que le document dont on parle a bien l'entête de l'AWBB et se nomme : « compte rendu de la DT adjointe sur la réforme ».

Jean-Pierre Delchef (président) : vous parlez de deux courrier différents : celui cité par Mr Van Wallendael est rédigé par un membre de la DT salarié à mi-temps et salarié par ailleurs. Et peut-être s'exprime t'il maladroitement ?

Fabrice Appels (Hainaut) : peut-on connaître son second employeur ?

Jean-Pierre Delchef (président) : spirou de Charleroi. Je n'ai pas de problème avec ça. L'autre est adjoint à la direction technique et responsable du centre de formation et émet un certain nombre de réflexions au sujet de la réforme. Et quand je dis qu'il est utile de prendre contact avec tout le monde : parlementaires, comités provinciaux, direction technique.... Il faut écouter tout le monde pour tenter d'avancer. Pour répondre à Yves, ce n'est pas un pas un arrière mais un statut quo. On ne veut pas privilégier un club quel qu'il soit mais leur laisser une seconde chance.

Pascal Henry (Namur) : ce sont des pros, nous sommes de bénévoles. Ils n'avaient qu'à lire les textes

Jean-Pierre Delchef (président) : il n'y a pas que ce club là

Pascal Henry (Namur) : Neufchâteau, je suis en contact avec eux depuis des mois et ils ont mis les choses en place.

Jean-Pierre Delchef (président) : la solution est de pouvoir sereinement établir pour le mois de novembre 2019 un règlement définitif non susceptible de modifications ayant pour but une inscription quel que soit son statut, son niveau et que nous puissions vendre cette réforme commune à toutes les instances de l'AWBB. Et nous déterminerons le mandat du groupe de travail si groupe de travail il y a. Mais il appartient au conseil d'administration de prendre la décision. Les problèmes, dans tous les cas, c'est le conseil d'administration qui les aura. Vous devez le savoir

Fabrice Appels (Hainaut) : donc l'assemblée n'a rien à dire

Jean-Pierre Delchef (président) : je dis simplement que les problèmes, c'est nous qui les avons

Pascal Henry (Namur) : ça fait 2 ans que je réponds aux questions des clubs

Jean-Pierre Delchef (président) : mais qui peux-tu engager dans tes réponses ? Personne !

Pascal Henry (Namur) : le règlement existe, il a été voté. Vous nous demandez de l'abroger

Jean-Pierre Delchef (président) : non, c'est une suspension et les catégories restent. On n'abroge pas, on ne va pas plus loin.

Jacques Lecrivain (Hainaut) : vous vous engagez à ce qu'il n'y ait pas de passe-droit ?

Jean-Pierre Delchef (président) : le règlement sera le même pour tout le monde pour la saison 19-20

Suspension de séance, reprise à 16h30

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez demandé une interruption de séance donc je suppose que vous avez certainement quelque chose à formuler

Pascal Henry (Namur) : on a entendu les décisions prises par le conseil d'administration. Que le conseil d'administration assume ses décisions et les communique aux clubs. Notre demande est que vous nous soumettiez un nouveau règlement à l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars et de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Jean-Pierre Delchef (président) : peut-on s'accorder sur le fait qu'il s'agira d'un règlement sur la compétition 19-20 et qui n'engage pas les futures réflexions ?

Pascal Henry (Namur) : on ne vote rien aujourd'hui puisqu'il n'y a rien à l'ordre du jour. Vous nous soumettez une proposition le 28/3 pour 2019-2020 et on espère que ce règlement aura entendu les diverses doléances formulées en séance

Jean-Pierre Delchef (président) : et on communique aux clubs avant le 28 mars ?

Pascal Henry (Namur) : c'est votre responsabilité

Jean-Pierre Delchef (président) : on prendra nos responsabilités. Si je comprends bien, on communique les modalités du championnat 2019-2020 aux clubs vu l'urgence et on vote le 28 mars ?

Pascal Henry (Namur) : le conseil d'administration prend ses responsabilités, les parlementaires n'approuvent en rien les choix que vous avez fait. C'est ça que ça veut dire

14. Proposition de neutralisation des montants de la licence collective pour toutes les équipes montant de division au terme de la saison 2018-2019

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est un vote que nous vous demandons de faire chaque année puisque vous n'avez pas souhaité de le mettre dans les statuts. C'est donc la même proposition que l'année dernière

Michel Collard (trésorier général) : si le décret ministériel intervenait, on ne sait jamais, au mois de juin, il pourrait y avoir du changement

Fabrice Appels (Hainaut) : donc les clubs s'inscrivent maintenant sans savoir ce qu'ils devraient payer en juillet ?

Michel Collard (trésorier général) : non mais il y aura peut-être des modifications

Plus d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	7	9	3	4	29
<i>Contre</i>	0	1	0	0	0	1
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

15. Compétition 2019-2020

15.1. Calendrier AWBB 2019-2020

Pascal Henry (Namur) : concernant les compétitions jeunes, puisqu'on est dans le flou, on ne sait pas valider l'organisation éventuelle d'un second tour.

Jean-Pierre Delchef (président) : votes sur le calendrier, à l'exception des jeunes régionaux. Le reste sera présenté le 28 mars

Plus d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : je tiens à rappeler qu'on jouera pendant les vacances de Pâques

15.2. Catégories d'âge 2019-2020

Jean-Pierre Delchef (président) : en trois temps, vous avez un tableau 'régionaux – provinciaux et mini-basket'. Vous verrez que mon lapsus a été corrigé.

Fabrice Appels (Hainaut) : question de cohérence, attendons le 28 mars pour voter les régionaux.

Jean-Pierre Delchef (président) : OK, votes sauf pour les régionaux

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : je ne suis pas d'accord puisque les catégories existent. Et on connaît déjà les années de naissance

Fabrice Appels (Hainaut) : mais elles sont susceptibles d'être modifiées.

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : non, les catégories existent mais il n'y aura peut-être pas de championnat.

Fabrice Appels (Hainaut) : Alors, il faut faire la même chose en provincial

Paul Groos (Luxembourg) : je voudrais faire remarquer que les U11 en mini basket, ça n'existe pas

Jean-Pierre Delchef (président) : ce sera adapté. Suite aux remarques formulées, nous votons les catégories d'âge

Plus d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOT AL
<i>Pour</i>	6	4	9	3	4	26
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	4	0	0	0	4
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

15.3. Règlement de la Coupe AWBB Messieurs 2019-2020

15.4. Règlement de la Coupe AWBB Dames 2019-2020

Bernard Scherpereel (conseil d'administration) : pour les dames et messieurs, on a apporté quelques précisions concernant au règlement existant. Précisions concernant une réclamation éventuelle ou bien par rapport aux équipes A et B. Et ce, aussi bien pour les dames que les messieurs

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : tout joueur ou joueuse aligné en Basketball Belgium ne peut pas jouer en coupe AWBB. C'est quoi la compétition Basketball Belgium ? Si jamais, quelqu'un participe au deuxième tour de la compétition U19, c'est considéré comme compétition Basket Belgium ou pas ?

Fabrice Appels (Hainaut) : un jeune de 18 ans qui a évolué en nationale, pourra t'il jouer en coupe AWBB senior ?

Jean-Pierre Van Haelen (conseil d'administration) : oui, s'il a moins de 23 ans. C'est écrit dans le texte.

Christian Grandry (Liège) : l'année dernière, c'était ceux inscrit sen coupes qui ne pouvaient pas, le championnat, c'est nouveau

Votes pour les règlement messieurs et le règlement dames :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOT AL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

15.5. Règlement de la Coupe AWBB Jeunes 2019-2020

Bernard Scherpereel (conseil d'administration) : deux propositions de changements :

- A l'article 3 : avant, les clubs ne pouvaient inscrire qu'une seule équipe par catégorie. Mais les clubs qui avaient des U15 et des U17 ne pouvaient inscrire que deux équipes en U16 et U18. Avec la modification, cela permettra à tout le monde d'avoir sa place. Une des deux équipes restait sur le carreau, ce qui n'était pas très logique. Donc la proposition est de les intégrer à travers l'inscription d'une équipe A et B. Dans ce cas, il y

aura des listes de joueurs sans mouvement possible entre les listes. Des ajouts seront autorisés mais pas interchanger les joueurs et on ne peut pas récupérer les joueurs si l'autre équipe est éliminée.

- 2eme modification : point 4, on souhaite que les joueurs qui évoluent en nationale ne puissent plus participer en coupes AWBB jeunes. On en a discuté. Le choix est compliqué. D'un côté, il y a la qualité en acceptant que tout le monde participe à la coupe et de l'autre les clubs qui se demandent pourquoi participer quand les adversaires n'alignent que joueurs qui évoluent en nationale. Comme cette proposition venait du terrain et de l'un des groupements parlementaires, il nous semblait légitime de la proposer au vote

Gérard Trausch (Namur) : correction au point 5 : U12, la prolongation est de 4 minutes.

Bernard Scherpereel (conseil d'administration) : c'est exact, j'ai oublié de le modifier dans le règlement spécifique

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : vous le dites vous-mêmes : c'est la compétition phare de l'AWBB. Je ne comprends pas dès lors pourquoi empêcher les meilleurs joueurs de participer. Tout le monde a sa chance et tout le monde peut s'inscrire ou pas. Alors pourquoi ne pas dire que ceux qui sont trop grands ne peuvent pas s'inscrire non plus ? C'est une compétition de haut niveau. On n'est pas obligé de s'inscrire. Les joueurs de nationale ne tombent pas du ciel, ils viennent comme les autres de U8, U10 ou U12 et vous n'allez pas les priver de la chance de disputer la coupe

Bernard Scherpereel (conseil d'administration) : au niveau de la remise des matches de championnat, la coupe AWBB est prioritaire sur les autres matches de championnat y compris national. Il n'était pas précisé que c'est le même weekend. On a élargit ça au weekend complet, dans la catégorie concernée

Bernard Scherpereel (conseil d'administration) : je pensais vous proposer de voter pour l'ensemble sauf le point 4

Plus d'intervention

Votes pour le règlement, sauf le point 4 :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

Votes sur le point 4 :

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	4	0	2	3	9
<i>Contre</i>	6	4	9	1	1	21
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	NON

15.6. Règles du jeu U12 Coupe AWBB 2019-2020

Bernard Scherpereel (conseil d'administration) : avec adaptation des nouvelles catégorie, le règlement sera adapté avec les 4 minutes

Pascal Henry (Namur) : le marquoir et la table neutre, cela concerne uniquement pour les 1/2 finales et finales ?

Bernard Scherpereel (conseil d'administration) : oui

Plus d'intervention

VOTES	6	8	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple ></i>					Résultat	OUI

Bernard Scherpereel (conseil d'administration) : Merci et je voudrais profiter de cet instant pour vous rappeler que finales de coupes se dérouleront le weekend prochain à Braine-l'Alleud et que vous êtes tous les bienvenus

16. Nouvelles de Basketball Belgium

Jean-Pierre Delchef (président) : au lendemain de l'assemblée générale du 24 novembre dernier, nous avons constitué notre nouvelles fédération nationale. La nouvelle Basketball Belgium est acceptée par la commission juridique de la FIBA et l'acceptation effective sera effectuée lors de l'assemblée générale de la FIBA du mois de mai. Mais nous avons reçu l'autorisation de commencer nos activités.

Un conseil d'administration a été constitué paritairement avec des membres BVL et AWBB. La compétition Prombas va continuer jusqu'au 30 juin. Basketball Belgium prépare la saison 19-20. Et pour se faire, les départements arbitrage et championnat ont reçu une feuille de route qui devra être présentée au conseil d'administration. On établit la feuille de route, on la valide et on évalue la saison suivante. Il y aura davantage un rôle de guidance pour le conseil d'administration et moins d'activités opérationnelles.

Nous avons récupéré l'organisation des matchs des Belgian Lions. On pourra vous en dire plus à l'assemblée générale du mois de juin. Les deux autres membres du conseil d'administration de Basketball Belgium, Pascal Henry et Jean-Pierre Van Haelen, sont également là pour compléter mes propos

Fabrice Appels (Hainaut) : y aura-t-il une assemblée générale de prévue cette saison ?

Jean-Pierre Delchef (président) : dans les six mois qui suivent la fin du premier exercice, il se terminera le 31/12/19 donc au plus tard juin 2020. De toute façon, on n'a pas grand-chose à vous présenter, nous n'avons pas encore de budget. Pascal, Jean-Pierre, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Pascal Henry (Namur) : la situation n'est pas évidente mais on avance. La dernière réunion a été constructive

Jean-Pierre Delchef (président) : il y a deux membres du conseil d'administration, AWBB et BVL et on est condamné à s'entendre. Nous sommes en Belgique, le pays du compromis. On trouve des solutions à tout problème, chacun devant mettre de l'eau dans son vin. Ce n'est pas facile mais la volonté est certes de pouvoir montrer au monde extérieur l'existence et la valeur de cette nouvelle fédération nationale

Philippe Aigret (Namur) : concernant les licences TDM, y aura-t-il un autre support que ce qui existe ? Ce que nous avons reçu jusqu'à présent est plutôt 'nordiste'. SD Works n'est peut-être pas le premier choix des clubs du sud du pays

Jean-Pierre Delchef (président) : on aurait le support de l'ASIF pour encadrer les clubs qui souhaitent déposer un dossier de licence.

17. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : On a reçu un divers de la province de Bruxelles Brabant Wallon

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : on y a répondu

Jean-Pierre Delchef (président) : je complète quand même : le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été publié hier. C'est le procès-verbal sur le site, partant du principe que la réunion s'est tenue à huis clos. Le procès-verbal in extenso vous sera envoyé dans le courant de la semaine prochaine. On n'allait pas publier un procès-verbal avec les interventions de tout un chacun

Fabrice Appels (Hainaut) : il n'y a pas de « tout un chacun ». le souci est que nous avons des textes, un ordre du jour, des questions, des réponses. Que fait-on avec tout ceci ? Les questions vous avaient été transmises par courrier et elles vous ont été lues le jour même. Il suffit de faire un copié-collé, où est le souci ? Personne ne peut entendre ce que les parlementaires ont à dire ? Ou alors, on doit le mettre dans nos procès-verbaux.

Jean-Pierre Delchef (président) : si vous voulez. J'ai posé la question et les points de vue juridiques concordent : un procès-verbal d'une réunion qui s'est tenue à huis clos ne doit pas être publié in extenso. Mais vous aurez le PV avec toutes vos interventions dans un courrier adressé à tous les parlementaires.

Fabrice Appels (Hainaut) : ne doit pas mais peut l'être

Jean-Pierre Delchef (président) : on a décidé de ne pas le faire

Fabrice Appels (Hainaut) : ça veut dire qu'on distille l'information qu'on veut transmettre. On fera un mailing.

Jean-Pierre Delchef (président) : je me suis renseigné sur la légalité du procédé. Si vous voulez faire un mailing après réception du procès-verbal, c'est votre responsabilité. Le procès-verbal officiel, c'est celui qui est publié.

L'assemblée générale se termine à 17h00

Jean-Pierre Delchef
Président

Lucien Lopez
Secrétaire général